

STRATEGIE DE CREATION DE RICHESSE EN VUE DE LA REDUCTION DE L'EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM

RAPPORT PROVISOIRE

Dakar, le 17 janvier 2003

INTRODUCTION.....	2
I. CONTEXTE DE L'ETUDE.....	2
A. Contexte mondial.....	2
B. Contexte africain et sous régional.....	3
C. Contexte national.....	3
D. Justification des choix.....	4
II. OBJECTIF DE L'ETUDE ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....	5
III. ANALYSE DE LA PAUVRETE ET LA FAIM DANS LE CONTEXTE SOCIAL ET EN RELATION AVEC LES AUTRES OBJECTIFS.....	6
A. Evolution de la situation économique et sociale.....	6
B. Les OMD et la pauvreté.....	8
1. Relations et interface entre différents OMD.....	8
2. Indicateurs de pauvreté et de faim.....	9
3. Analyse des indicateurs d'extrême pauvreté et de faim.....	10
C. Analyse des causes de la pauvreté et de la faim au Sénégal.....	14
1. Analyse de la disponibilité alimentaire.....	14
2. Analyse de l'accessibilité.....	15
D. La dimension genre dans la lutte contre la pauvreté et la faim.....	15
E. Les politiques de réduction de la pauvreté et de la faim.....	16
IV. LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE EN MILIEU RURAL ET PERIURBAIN.....	17
A. Etat des lieux.....	17
1. Les politiques et programmes.....	17
2. Les résultats.....	22
3. Les limites et contraintes.....	28
B. Stratégie de promotion du secteur privé en milieu rural et périurbain.....	31
1. Objectifs stratégiques de promotion du secteur privé en milieu rural et périurbain.....	31
2. Stratégie d'intervention.....	33
VII. LE RENFORCEMENT DU ROLE ET DE LA PLACE DU SECTEUR PRIMAIRE DANS LA REDUCTION DE L'EXTREME PAUVRETE.....	38
A. Etat des lieux du secteur primaire.....	38
1. Les politiques et programmes.....	39
2. Les résultats.....	42
3. Les limites et contraintes.....	46
B. Stratégie de renforcement du rôle et de la place du secteur primaire.....	50
1. Objectifs stratégiques.....	50
2. Stratégie d'intervention.....	51
VIII. LA PROMOTION DES DEBOUCHES INTERNES ET EXTERNES DE LA PRODUCTION LOCALE.....	54
A. Etat des lieux des débouchés internes et externes de la production locale.....	54
1. Les politiques et programmes.....	54
2. Résultats des politiques des commerces extérieur et intérieur.....	57
3. Les contraintes majeures identifiées dans la commercialisation.....	62
B. Stratégie de promotion des débouchés internes et externes à la production locale.....	65
1. Objectifs Stratégiques.....	65
2. Stratégie de mise en œuvre.....	66
ANNEXES.....	70
Annexe 1 : Eléments de méthodologie.....	70
Annexe 2 : méthodologie d'évaluation des politiques et programmes.....	72
Annexe 3 : analyse conceptuelle.....	73

développement, a abouti à un consensus dit «Consensus de Monterrey»² qui est l'expression des Etats présents en faveur d'une alliance mondiale pour le financement des OMD. Dans le prolongement de Monterrey, en septembre 2002, la Conférence de Johannesburg sur le développement durable a été l'occasion pour la Communauté internationale de faire un plaidoyer en faveur de la réduction de l'extrême pauvreté d'ici à 2015, à travers la création d'un «fonds mondial de solidarité et de promotion du développement humain et social ».

En vue d'élaborer des recommandations susceptibles de déboucher sur les meilleures stratégies à mettre en place pour réaliser les OMD, le Secrétaire Général des Nations Unies a mis en place en 2002, le Projet du Millénaire (MP)³. Du point de vue opérationnel, le MP a identifié en Afrique un nombre restreint de 8 pays pilotes⁴ aux ressources limitées, dans lesquels des études détaillées devront être réalisées pour aboutir à des stratégies et plans d'actions visant à réaliser les OMD, en cohérence avec les stratégies nationales de réduction de la pauvreté.

B. Contexte africain et sous régional

Le continent africain, notamment sa partie subsaharienne, symbolise l'extrême pauvreté et est de fait la zone la plus concernée par cette initiative mondiale. Consciente de cette situation, la troisième conférence sur le développement de l'Afrique (TICAD III, octobre 2003) tenue à Tokyo, a servi de prétexte à la Communauté Internationale ainsi qu'aux autorités africaines pour prendre des mesures concrètes visant à revisiter le partenariat nord-sud en cours (aide publique au développement, dette extérieure, investissement direct étranger) en faveur de la réalisation des OMD.

Au niveau sous-régional, la Déclaration du Forum de Dakar sur les OMD en Afrique de l'Ouest (février 2003) a été le cadre de discussions et de réflexions sur les conditions de mise en cohérence globale des stratégies nationales et des politiques de développement en vue d'atteindre les OMD. Tout récemment, le sommet extraordinaire des Chefs d'Etat de l'Union Africaine, tenu au Burkina au mois de septembre 2004, a permis de placer l'emploi au cœur des stratégies de réduction de l'extrême pauvreté.

C. Contexte national

Le contexte de développement du Sénégal est caractérisé par son engagement dans le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) qui se propose de combler le retard pris par le continent sur les pays développés. Ce programme a retenu les objectifs suivants : (1) la réduction de la pauvreté de moitié d'ici 2015 ; (2) le renforcement des infrastructures de base ; (3) la bonne gouvernance, la paix et la prévention des conflits ; (4) le développement de l'agriculture ; (5) le renforcement des capacités par les nouvelles technologies de l'information et de la communication ; (6) la culture et (7) l'accès aux marchés des grands pays industrialisés.

² Voir encadré n°1

³ Le MP réunit près de 300 experts du monde entier dans 10 groupes thématiques chargés de formuler des propositions intégrées et sectorielles sur les moyens d'atteindre les OMD.

⁴ Les pays pilotes qui comprennent le Sénégal, ont été choisis sur la base de critères liés à leurs ressources, leur PIB par tête et leur niveau de gouvernance, et serviront de test avant l'extension du programme à un nombre de pays plus important.

C'est dans ce cadre que le processus d'appropriation des OMD a démarré avec des séries de concertations entre l'Etat et ses partenaires (secteur privé, société civile, organisations communautaires de base et partenaires extérieurs) pour aboutir à la réalisation du rapport national de suivi des OMD en mai 2003. Ce rapport a abouti à deux conclusions fondamentales révélant que le Sénégal est en deçà de la bonne trajectoire pour la réalisation de ces objectifs d'ici à 2015 et qu'une stratégie nationale pour l'atteinte des OMD s'avère imminente et indispensable.

Pour se conformer à l'agenda des Nations Unies, le Sénégal a entamé une nouvelle phase consistant à élaborer un document national de stratégie pour l'atteinte des OMD en 2015. Cette phase coïncide avec la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté initiée dans le cadre de l'initiative très renforcée en faveur des PPTE. Ce nouveau cadre de référence et l'OMD 1 convergent vers le même objectif qui est la réduction de la pauvreté, d'où la nécessité d'articuler ces deux instruments de politique économique et sociale, comme cela a du reste été proposé par le MP.

L'option de création de richesse, prise par le Sénégal dans le DSRP pour lutter contre la pauvreté, a ainsi été reconduite comme option prioritaire pour l'atteinte de l'OMD n°1, tout en se fixant 2015 comme horizon temporel. Cet option repose sur :

- la promotion du secteur privé en milieu rural et périurbain ;
- le renforcement du rôle et de la place du secteur primaire dans l'élimination de l'extrême pauvreté ;
- la promotion des débouchés internes et externes de la production locale ;
- l'intégration de la dimension genre dans les actions de création de richesse.

D. Justification des choix

En raison de son caractère multidimensionnel, la lutte contre la pauvreté est une entreprise qui relève de plusieurs politiques et secteurs. Le diagnostic établi de la pauvreté permet de considérer que si les causes de la pauvreté sont multiples, les poches les plus concentrées se situent en milieu rural. La pauvreté est donc ainsi essentiellement rurale au Sénégal, ce qui conduit à s'interroger sur les spécificités de la dynamique économique et sociale qui enferment les populations dans le cercle vicieux de la paupérisation. Toute étude pour l'élaboration de politiques et de programmes de lutte contre la pauvreté ne peut économiser l'analyse de ces spécificités.

Le premier élément de cet ensemble tourne autour de l'activité principale des acteurs à savoir l'agriculture qui leur procure des revenus et leur fournit par l'autoconsommation, leurs aliments de base. Cette activité n'est pas la seule concernée, puisque en fonction des opportunités offertes par l'environnement éco géographique, d'autres activités connexes occupent aussi les populations rurales. Il s'agit notamment de l'élevage, de la pêche et plus globalement de tout ce qu'il est convenu d'appeler le secteur primaire.

Le rôle joué par les infrastructures d'appui à la production (ouvrage d'hydraulique rural) devrait aussi être examiné en relation avec leur capacité d'entraînement. Il en est de même pour les infrastructures de communication et d'échanges (pistes de production, routes, équipement des loumas). Ces voies de communication sont cruciales pour acheminer les productions des zones de récoltes vers les lieux d'échanges qui sont souvent les centres

urbains de proximité dont les habitants disposent de pouvoirs d'achat plus conséquents. Les débouchés internes et de proximité permettent dans un contexte d'absence d'équipement et de technologie de conservation des produits frais, d'éviter des pertes substantielles du revenu.

La globalisation de l'économie autorise pour certains producteurs à se hisser aux normes et standards internationaux afin de proposer leur offre aux marchés extérieurs plus rémunérateurs. L'expérience a montré que la stratégie qui consiste à abandonner progressivement les productions vivrières, pour lesquelles le niveau de compétitivité ne pourra jamais égaler celui de nos concurrents, au profit des spéculations en adéquation avec la demande mondiale et pour lesquelles le Sénégal dispose de certains avantages, doit être envisagée. En tout état de cause, les débouchés externes, par leur capacité de diffusion des revenus et par conséquent leur impact sur la pauvreté, restent des pistes à privilégier pour résorber de façon durable la pauvreté et la faim au Sénégal.

Toute étude de réduction de la pauvreté devrait aussi être menée en considération des milieux urbains et péri-urbains qui ne connaissent pas forcément des difficultés liées à la faim mais plutôt, dans certains quartiers de sévères poches de pauvreté alimentées par le sous-emploi des jeunes et l'absence de tissu de Pme/Pmi et d'activités génératrices de revenus telles que l'artisanat.

En ce qui concerne le monde rural, les innovations technologiques et leur impact sur l'emploi, les changements dans les conditions de la production agricole et l'exode rural massif des populations surtout féminines qui paupérise les villes et dépeuple les villages, constituent autant de sources de défis nouveaux. La nécessité de favoriser une diversification de la base économique des zones rurales s'impose de plus en plus, comme une alternative à la désertification de vastes espaces, et à l'exode rural. Face à cette exigence, il y a lieu de s'interroger sur les possibilités qu'offre le monde rural à la petite et moyenne entreprise relativement au défi de l'industrialisation rurale. Un défi que semblent relever, les petites entreprises et plus particulièrement les unités artisanales qui sont les seules à créer des emplois là où l'agriculture tend à s'effacer.

Il s'agira dans ce domaine de faire l'état des lieux de la promotion du secteur privé tant en milieu rural (pour les activités non couvertes par les politiques agricoles) qu'en milieu périurbains pour les autres secteurs (mines, énergie, bâtiments et travaux publics, nouvelles technologies). Tout cet ensemble servira à circonscrire le phénomène de la pauvreté et de la faim et à élaborer un programme cohérent apte à se traduire sur les niveaux de vie des populations et sur les indicateurs de performance choisis.

II. OBJECTIF DE L'ETUDE ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE

La présente étude vise, à élaborer une stratégie et un plan d'action à long terme complet, en vue de la réduction de moitié avant 2015, de la proportion de la population souffrant de la pauvreté et de la faim au Sénégal. Pour se faire, il s'agit :

- de décrire la situation de référence de la pauvreté et de la faim dans le pays;
- d'identifier les contraintes et les besoins associés ;
- de proposer un programme de couverture de ces besoins et de levée des contraintes ;
- d'évaluer les coûts de réalisation du programme.

- très forte (plus de 60%) à Ziguinchor, Kolda, Kaolack et Diourbel ;
- forte (entre 40% et 60%) à Tambacounda, Thiès Saint Louis et Fatick ;
- moyennement forte (entre 33% et 40%) à Dakar et Louga.

Le seuil minimum de pauvreté globale en 2001/2002 est de 879 FCFA/jours/équivalent adulte à Dakar, 712 dans les autres centres urbains et 497,9 en milieu rural, alors que la dépense médiane journalière par tête d'habitant des pauvres s'établit à 453 FCFA contre 713 FCFA pour la dépense moyenne. Par contre, le seuil de pauvreté extrême/alimentaire est respectivement de 342 (Dakar), de 317 (dans les autres centre urbains) et de 290,9 (en milieu rural). A partir de ces seuils, le calcul de l'effectif de la population souffrant d'extrême pauvreté donne les résultats suivants :

L'extrême pauvreté polarise 12,7% des ménages sénégalais pauvres. Elle est plus localisée en milieu rural (20,20%) qu'en milieu urbain (8,1%).

Pauvreté extrême		effectifs	%
	Dakar urbain	4420	1,60
Milieu de résidence	Autres villes	13413	6,50
	Milieu rural	117991	20,20
Total		135823	12,70

Au sein des ménages touchés par l'extrême pauvreté, 3,3% vivent à Dakar soit le tiers de ceux des autres villes (9,9%) alors que le milieu rural polarise les 86,90%.

Pauvreté extrême		effectifs	%
Milieu de résidence	Dakar urbain	4420	3.30%
	Autres villes	13413	9.90%
	Milieu rural	117991	86.90%
Total		135823	100,00%

L'analyse par zone géographique révèle que les régions de Ziguinchor (30,10%), Kolda (28,50%) et Kaolack (28,00%) sont les régions les plus touchées par l'extrême pauvreté alors que la région de Dakar est faiblement concernée avec seulement (1,80%).

		effectifs	%
Région	Dakar	5174	1,80%
	Ziguinchor	15098	30,10%
	Diourbel	18364	17,00%
	St Louis	8836	8,20%
	Tamba	10772	17,40%
	Kaolack	29283	28,00%
	Thiès	14166	10,40%
	Louga	5867	8,10%
	Fatick	5974	9,10%
	Kolda	22288	28,50%
Total		135823	12.70%

Du point de vue sexe, les ménages dirigés par les hommes sont beaucoup plus touchés par l'extrême pauvreté.

Sexe	Homme	124662	14,50%
	Femme	11161	5,40%
Total		135823	12,70%

Au niveau individuel, l'extrême pauvreté touche 17,10% des sénégalais pauvres et concerne toujours les populations rurales avec (25,90%).

		effectifs	%
Milieu de résidence	Dakar urbain	47144	2,00%
	Autres villes	159856	8,00%
	Milieu rural	1579419	25,90%
Total		1786420	17,10%

La tendance observée au niveau des ménages en ce qui concerne la localisation géographique se confirme car l'extrême pauvreté individuelle est plus présente dans les régions de Ziguinchor (38,50%), de Kaolack (37,50%) et de Kolda (33,30%).

		effectifs	%
Région	Dakar	60967	2,50%
	Ziguinchor	166212	38,50%
	Diourbel	225601	21,60%
	St Louis	144869	12,50%
	Tamba	153045	24,60%
	Kaolack	439784	37,50%
	Thiès	170726	12,20%
	Louga	82225	10,20%
	Fatick	86251	13,80%
	Kolda	258112	33,30%
Total		1787791	17,10%

Toutefois, du point de vue sexe, on note un léger équilibre entre les hommes et femmes avec respectivement 17,50% et 16,80%.

Par ailleurs, l'extrême pauvreté peut être appréhendée à partir de la sévérité et de la profondeur de la pauvreté qui, touchent directement les personnes pauvres se trouvant au bas de l'échelle. L'enquête ESAM 2 donne les résultats suivants : la sévérité de la pauvreté représente 7,9% au plan national et 9,4% en milieu rural alors que la profondeur correspond respectivement à 18,3 et 21,4%.

A cette situation d'extrême pauvreté, on peut associer le problème de la faim, dont une des manifestations est la malnutrition des enfants. Les problèmes de **nutrition des enfants** font état de la mise en place des programmes tels que la Prise en Charge Intégrée de Malnutrition des Enfants (PCIME), le Paquet Alimentaire Intégré de la Nutrition et l'actuel Programme de Renforcement de la Nutrition (PRN). L'analyse des indicateurs clés révèle que l'insuffisance pondérale qui était à un taux de 22% en 1996 a considérablement baissé jusqu'à 19,2% en 2001.

Tableau: Insuffisance pondérale selon le sexe et la zone de résidence (rapport poids/âge) en %

ENQUETES	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	ENSEMBLE		
			GARCONS	FILLES	TOTAL
MICS-I 1996	17	26			22
MICS-II 2000	13,2	20,5	19,3	16,4	18,4
QUID 2001	11,7	23,6	19,8	18,6	19,2

Source : BADIS – Editions 2001-2002

Par contre, la malnutrition sévère a ressurgi ces dernières années se traduisant par un accroissement du taux de 19% à 34,7% entre 1996 et 2001. Elle est plus sentie en zone rurale avec une prévalence de 42,7% en 2001 contre 20,8 % en milieu urbain pour cette même année.

Tableau: Malnutrition sévère chez les enfants selon le sexe et la zone de résidence

ENQUETES	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	ENSEMBLE		
			GARCONS	FILLES	TOTAL
MICS-I 1996	17	26			23
MICS-II 2000	14,5	20,9	20	17,1	19
QUID 2001	20,8	42,7	35,6	33,8	34,7

Source : BADIS – Editions 2001-2002

En ce qui concerne, la malnutrition aiguë, elle s'est également accentuée passant de 6,7% en 1996 à 8,3% en 2000 avant d'atteindre 9,2% en 2002.

Tableau : Malnutrition aiguë chez les enfants selon le sexe et la zone de résidence

ENQUETES	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	ENSEMBLE		
			GARCONS	FILLES	TOTAL
MICS-I 1996	5,9	7,2			6,7
MICS-II 2000	6,9	9,3	9,4	7,3	8,3
QUID 2001	7,7	10,1	8,9	9,5	9,2

Source : BADIS – Editions 2001-2002

C. Analyse des causes de la pauvreté et de la faim au Sénégal

L'analyse de la sécurité alimentaire ne peut se faire qu'à partir de la situation des contraintes du secteur agricole. C'est en effet ce secteur qui doit assurer l'approvisionnement correct et régulier du pays en denrées de première nécessité. L'accès au service sociaux de base constitue également une donnée importante pour l'atteinte de sécurité alimentaire en même temps qu'il constitue un élément important explicatif de la pauvreté.

L'analyse des politiques agricoles mises en œuvre dans le pays permet de comprendre pourquoi la sécurité alimentaire n'est pas encore assurée. A la suite des politiques interventionnistes qui ont donné naissance au programme agricole au lendemain de l'indépendance, c'est l'avènement de la nouvelle politique agricole, avec pour principal objectif l'autosuffisance vivrière à 80%, qui marque le point de départ de la stratégie dans le secteur agricole.

Durant les années d'application de la Nouvelle Politique Agricole (1984 -1994) la production céréalière a augmenté au taux de croissance moyen de 3,1%, passant de 607 000 tonnes en 1984/1985 à 800 000 tonnes en 1992. Cependant, cette croissance n'a pas pu enrayer la tendance à la baisse du prix aux producteurs de l'arachide qui a été chiffrée à 53% sur la période 1961 -1991.

Depuis la fin de la NPA, plusieurs politiques et programmes ont été mises en œuvre. D'un côté elles ont eu pour effet le retour de la croissance économique, de l'autre elles n'ont pas pu enrayer la dégradation continue de la situation des groupes vulnérables. L'insécurité alimentaire et la pauvreté continuent de prévaloir, aujourd'hui plus encore, dans la majorité des ménages sénégalais, comme en témoigne l'analyse de la disponibilité alimentaire et des problèmes d'accessibilité.

1. Analyse de la disponibilité alimentaire

Au plan national, la production céréalière demeure encore insuffisante, surtout au regard de la place importante des céréales dans la structure de consommation. En 1999-2000, la production céréalière a atteint une production record de près de 1 067 000 tonnes, équivalente à un taux de couverture des besoins de 61%. En 2001, ce taux est redescendu à 50%, malgré le fait que les importations céréalières, notamment le riz qui en constitue 70%, ont tendance à s'accroître.

Le Sénégal dispose d'un cheptel assez important même si l'offre d'animaux est faible sur le marché. La production de viande est passée de 95 000 tonnes en 1995 à 110 000 T en 1999, avec une consommation moyenne de viande par habitant qui est stationnaire à 11,6 Kg. En comparaison celle-ci était de 20 Kg par habitant en 1960.

En ce qui concerne le lait, en dépit du fait que les importations ont tendance à croître, la consommation par habitant a régulièrement chuté, passant de 42 litres en 1993 à 26 litres en 98. Quant à la disponibilité annuelle en œuf par habitant, elle n'a pas varié se stabilisant à 1 kilo.

Le secteur de la pêche qui contribue pour 75% à la résorption du déficit nutritionnel en protéines animales, est en crise du fait de la baisse des mises à terre.

En conclusion, le taux de couverture des besoins en céréales continue de baisser, alors que les céréales constituent l'aliment de base de la population. Dans le même temps, les produits carnés et laitiers, sources majeures de protéines sont faiblement représentés dans la ration alimentaire. Les Sénégalais consomment une quantité importante de poissons qui fournit plus de 70% des protéines d'origines animales contenues dans l'alimentation.

2. Analyse de l'accessibilité

La disponibilité de la production n'a de sens que par rapport à l'accessibilité qui dépend de deux facteurs :

- La capacité monétaire des ménages à acquérir les denrées dont ils ont besoin ainsi que les autres produits essentiels à une vie saine et productive ;
- l'existence au niveau des lieux de résidence, des aliments et produits de bases essentiels.

Ces aspects font référence aux conditions de vie des populations ou plus exactement à leur état de pauvreté.

D. La dimension genre dans la lutte contre la pauvreté et la faim

Chaque fois que l'on considère la prise en compte de la dimension femme dans le processus de développement économique et social, il est fait référence prioritairement comme argument de justification à leur poids démographique dans la population. En fait il existe plusieurs éléments de justificatif tant sur le plan économique que sur le plan culturel qui plaident pour une intégration de la dimension femme dans le processus de développement. La réflexion sur cette problématique d'intégration a engendré un nouveau concept plus globale et plus fédérateur à savoir le genre.

Sans entrer dans une discussion sur cette évolution conceptuelle, l'on doit esquisser une méthodologie d'élaboration d'un programme d'investissement pour la réduction de la pauvreté et de la faim intégrant harmonieusement la femme. Une première justification pourrait être fourni par les enquêtes sur la pauvreté et la faim qui de façon générale ont montré combien cette catégorie en particulier est touchée par ces fléaux. D'où la nécessité de d'explicitier les canaux de diffusion de ce fléau dans cette couche des femmes. Cette démarche servira dans une optique de proposition des mécanismes alternatifs de correction.

Au demeurant, la place sociologique de la femme au cœur des relations avec les groupe et les individus à des moments cruciaux comme les cérémonies de famille et son rôle d'éducatrice lui confèrent la capacité à exercer aussi la fonction de relais puissant de valeur et de mode de vie de l'époque. Le nombre d'individus sur lesquels elle exerce une influence et sa réceptivité aux interpellations de la vie sociale la désignent pour jouer un rôle plus actif dans le développement.

La lutte contre la pauvreté ne peut ignorer les mécanismes de correction dont les effets ne se limiteront pas exclusivement sur elle mais sur plusieurs autres sujets dont la jeune fille. Une approche récente de ce mécanisme de correction conduit à agir sur la jeune fille en tant que

future mère à charge de l'éducation des enfants. Ainsi la scolarisation des jeunes filles a mené à des progrès importants en terme d'intégration. Les études ont montré que dans le secondaire notamment, pour le même âge, les filles sont plus mûres que les garçons et mieux concentrées sur les études rompant avec une logique jusqu'ici en vigueur qui feraient d'elles de bonnes et tranquilles épouses (femmes au foyer) à l'image de la génération de leur mère dont le niveau d'étude ne constituait pas la clé de la réussite sociale. Il ne sera pas question d'abandonner l'approche éducative utilisée jusqu'ici pour enrayer la pauvreté et la faim mais, de la prolonger dans toutes les sphères de la vie sociale.

Le concept de genre porte en lui cette nouvelle vision qui dépasse le simple cadre du binôme homme/ femme dont la principale conséquence s'inscrit dans une logique d'égalité dans le traitement. Il est question à présent, pour la femme, de muer en acteur capable d'assumer tout son rôle d'agent économique qui s'impliquerait dès la production, en ne se limitant pas seulement dans de petites activités de transformation de fruits en jus. Il doit s'engager aussi dans la compétition relative à des productions à haute valeur ajoutée dans des secteurs de pointe avec les mêmes chances de départ que tous les protagonistes dans les circuits de promotion et d'appui comme les entreprises conseil, les prêts des banques ...

Pour les secteurs sous revue dont le primaire qui intéresse au premier plan la femme en milieu rural, la dimension genre requiert une approche novatrice et souple. Le gap de cette dernière en terme d'intégration est si important qu'il sera nécessaire de concevoir des programmes spécifiques. Cette vision de programme-ghetto à part pour une cible à part, devra peu à peu laisser la place à des programmes plus ouverts dans un contexte où la discrimination aurait sinon disparue au moins apaisée fortement au bénéfice de tous. Toutefois, il importe de souligner que l'aspect genre ne se résume pas à la différence des sexes mais va au delà en embrassant tout type de disparités et de discriminations. Ces dernières peuvent apparaître au niveau des sexes, des localités, des capacités physiques et intellectuelles des individus. Cette dimension genre peut être assimilée à la notion de vulnérabilité.

E. Les politiques de réduction de la pauvreté et de la faim

L'analyse de la situation de la pauvreté et de la faim à travers les indicateurs montre qu'en dehors des politiques macro-économiques créant un cadre propice de lutte contre la pauvreté, il urge de mettre en œuvre des programmes spécifiques tournés vers les populations vulnérables exclus des fruits de la croissance. Le Sénégal a déjà expérimenté un Programme de Lutte contre la Pauvreté (PLP) pour accroître les revenus et créer des emplois, améliorer l'accès aux services sociaux de base, promouvoir économiquement la femme et renforcer les capacités des collectivités de base. La lutte contre la pauvreté se mène aussi au niveau des autres secteurs. Les programmes sectoriels déjà en cours d'exécution (PDIS, PDEF, PNIR, PSAOP) visent une dimension spécifique de la pauvreté (santé, éducation, revenu, accès à l'eau potable). De nouveaux programmes aussi participent de cette dynamique. Il s'agit du Programme de Nutrition Communautaire (PNC) et du Programme Eau à long terme (PELT).

Le Programme de Nutrition Communautaire (PNC)/Programme de Renforcement de la Nutrition (PRN) : A la suite du PNC, le Sénégal a mis en place le PRN qui est un programme multisectoriel pour une période de dix ans répartie en trois phases. Le programme s'étendra aux zones rurales, périurbaines et urbaines les plus pauvres et couvrira progressivement tout le territoire national. La deuxième composante du PRN se réfère aux interventions d'accompagnement pour lutter contre les déterminants sous-jacents de la malnutrition. Les interventions d'accompagnement concernent trois volets: sécurité

alimentaire, eau et assainissement et appui aux initiatives communautaires qui concourent à l'amélioration des conditions de vie.

Le Projet Sectoriel Eaux (PSE) sera relayé par le Projet sectoriel Eau à Long Terme (PELT) après avoir réussi à stabiliser le niveau de déficit en eau de la capitale. La composante alimentation en eau potable est maintenue. Elle vise à travers l'accès à l'eau du plus grand nombre, à améliorer les conditions de vie des populations et à lutter contre la pauvreté.

IV. LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE EN MILIEU RURAL ET PERIURBAIN

A. Etat des lieux

1. Les politiques et programmes

1.1. Bilan des politiques et programmes

Ce bilan sera réalisé à travers l'expérience sénégalaise en matière de développement local, les politiques spécifiques de lutte contre la pauvreté et les politiques d'ordre macroéconomique pouvant influencer sur les comportements microéconomiques des populations de ces dites zones.

2.1.1. Expérience sénégalaise en matière de développement local

a) Les politiques et programmes actuels de développement local décentralisé et l'initiative privée

L'option actuelle de développement local axée sur les collectivités locales se fonde sur le principe selon lequel le développement local doit être entre les mains des populations à la base, sur leur esprit d'initiative et leur capacité à s'autogérer. Les projets et programmes de développement local mis en place, contiennent pour la plupart des composantes qui touchent la promotion du secteur privé en milieu rural. Il s'agit principalement du PADMIR, du PNIR, du PAC3, du PSIDEL, du PADDEL, du PADELU et du PROCR. Le tableau qui suit décrit ces différents programmes.

Description du projet	Objectif global	Objectif spécifique concernant la sous composante Initiative privée
PADDEL	Contribuer à améliorer les conditions de vie et à réduire la pauvreté des populations rurales	accroître la participation et la responsabilité des populations dans la mise en œuvre de leurs projets
PADMIR	Améliorer la gouvernance locale en milieu rural	promouvoir les activités génératrices de revenus en faveur des couches les plus défavorisées (les femmes et les jeunes)
PSIDEL	contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural	Renforcement de capacité
PNIR	Renforcer les infrastructures en milieu rural	Renforcement des capacités locales
PROCR	améliorer le cadre de vie des populations rurales à travers leur meilleure implication au développement local	renforcer la base économique communautaire

Les politiques et programmes actuels de développement local décentralisé intervenant en milieu urbain et en milieu rural se caractérisent par la prédominance des interventions urbaines du fait du poids important des projet PAC (70% de l'ensemble du volume d'investissements), remettant le débat sur l'inéquité dans l'allocation des ressources locales. Le milieu urbain a pu mobiliser sur la période 1998-2003 près de 43 milliards de FCFA d'investissements contre 14 milliards pour le milieu rural.

D'une manière générale, on note une inégale répartition des investissements entre le milieu urbain et le milieu rural. L'analyse de la répartition par région montre que Dakar (35%) absorbe le gros des investissements. A l'intérieur de la région de Dakar, on note une répartition très inégalitaire entre le milieu rural (0,1%) et le milieu urbain (46%). Dans certaines régions comme Thiès et Matam, l'écart est plus réduit avec respectivement 11,8% contre 4,3% et 2,3% contre 0,9%, ils le sont beaucoup plus dans les huit autres régions (Voir tableau ci-dessous).

Répartition des interventions par région

Région	Secteur Rural	Secteur Urbain	Total
DAKAR	20 000 000	19 953 028 794	19 973 028 794
DIORBEL	2 274 889 440	2 365 933 564	4 640 823 004
FATICK	1 807 826 198	1 363 629 303	3 171 455 501
KAOLACK	2 810 585 999	4 352 685 319	7 163 271 318
KOLDA	962 134 623	1 130 672 603	2 092 807 226
LOUGA	2 202 642 051	1 587 603 353	3 790 245 404
MATAM	120 000 000	999 982 686	1 119 982 686
SAINT-LOUIS	1 104 401 616	3 092 997 914	4 197 399 530
TAMBACOUNDA	1 073 599 588	1 014 337 806	2 087 937 394
THIES	597 430 703	5 074 144 630	5 671 575 333
ZIGUINCHOR	915 876 946	2 121 783 786	3 037 660 732
TOTAL =	13 889 387 164	43 056 799 758	56 946 186 922

En termes de répartition par tête d'habitants, le résident du département de Kédougou bénéficie annuellement le plus de ces interventions (12497 FCFA) alors que celui de Sédhiou la moins desservie ne bénéficie que de 1930 FCFA. La faible démographie du département de Tambacounda est une des explications qui peut être apportée.

Répartition des interventions par tête et par département

Région	Département	Moyenne Globale	Région	Département	Moyenne Globale
TAMBACOUNDA	Kédougou	12 497	KAOLACK	Kaffrine	4 896
DAKAR	Pikine	11 960	LOUGA	Kébémér	4 845
ST LOUIS	Dagana	11 146	FATICK	Fatick	4 638
DAKAR	Rufisque	10 569	MATAM	Matam	3 617
DAKAR	Dakar	9 719	DIORBEL	Mbacké	3 604
KAOLACK	Kaolack	9 188	DIORBEL	Bambey	3 551
DIORBEL	Diourbel	8 290	DAKAR	Guédiawaye	3 392
LOUGA	Linguère	7 390	THIES	Mbour	3 329

ZIGUINCHOR	Ziguinchor	7 109	KOLDA	Kolda	3 164
FATICK	Foundiougne	6 406	ZIGUINCHOR	Bignona	2 905
MATAM	Ranérou-Ferlo	6 358	KAOLACK	Nioro du Rip	2 769
LOUGA	Louga	6 120	TAMBACOUNDA	Tambacounda	2 572
ZIGUINCHOR	Oussouye	6 007	MATAM	Kanel	2 492
ST LOUIS	St Louis	5 930	KOLDA	Vélingara	2 423
FATICK	Gossas	5 735	THIES	Tivaouane	2 389
THIES	Thiès	5 734	TAMBACOUNDA	Bakel	2 237
ST LOUIS	Podor	5 385	KOLDA	Sédhiou	1 930
		TOTAL =	5 700		

Source :

La répartition sectorielle de ces interventions montre qu'en milieu rural l'hydraulique (28%) occupe la place la plus importante, en milieu urbain ce sont sur les voiries (26%). Les activités génératrices de revenus ne représentent que 2% du montant total des interventions en milieu rural.

Répartition des interventions par secteur

Domaines d'intervention	Secteur rural	Secteur Urbain
Voirie-Pistes	2 280 222 917	11 020 507 398
Hydraulique	3 550 038 727	123 000 000
Education	1 456 080 579	1 600 110 588
Santé	1 299 826 040	2 769 722 072
Socio-Culturels-Collectifs	467 676 973	3 886 599 987
Marchands	696 546 006	8 413 787 172
Administratifs	2 444 470 550	2 945 466 547
Monuments Historiques	0	123 798 980
Environnementaux	77 714 145	1 002 155 168
Electrification	0	814 700 809
Assainissement	15 187 375	0
Elevage-Agriculture	702 741 956	0
Institutionnel	328 073 258	9 620 951 037
Activités génératrices de revenu	287 429 858	0
Montant Global Conventions	13 925 358 244	43 056 799 758
Montant Contrepartie	1 691 663 848	5 739 141 547

Au terme de ce bilan des politiques de développement local, les critiques à ces programmes portent essentiellement sur leur faible couverture du territoire national, leur manque de vision à long terme, leur faible coordination. A ce niveau, l'on peut prendre en exemple le PADMIR et le PSIDEL qui ont des taux de couverture respectifs de l'ordre de 10% et 18%. Par ailleurs, le manque de vision à long terme de la plupart de ces projets/programmes (à l'exception du PROCR et du PNIR dont la durée minimum est de 10 ans) pose le problème de pérennisation des acquis du projet et entraîne souvent un retour à la situation de référence avant projet. Il faut également souligner le manque de coordination des actions des partenaires extérieurs qui ne participe pas de l'amélioration de l'efficacité de leurs interventions surtout en milieu rural.

A ces contraintes s'ajoute la faible part des actions directes allant dans le sens de la promotion du secteur privé en milieu rural symbolisée par le financement des activités génératrices de revenus. Toutefois, des actions visant à renforcer le capital humain (éducation, santé, voiries-

pistes), qui sont de nature à accroître la compétitivité à long terme pour l'économie, une bonne place dans les interventions des actions de développement locales proportion de 62%.

Il faut également souligner la faible capacité des collectivités locales (régions, cor surtout communautés rurales) à mener des actions décisives pour éradiquer l'extrême pauvreté qui affecte leur population, du fait de la faiblesse de leurs ressources par rapport à la demande sociale⁸ ; du système inadapté de taxes rurales; de la faible capacité de mobilisation de ressources extérieures malgré l'existence de plans locaux de développement dans certaines communautés rurales ; du manque d'actions durables au bénéfice des populations pauvres surtout dans le domaine social ; du manque de coordination entre les différents intervenants au niveau local (ONG, Projets, Programmes)⁹.

2.1.2. Les politiques et programmes spécifiques de lutte contre la pauvreté

En marge des ces instruments de développement local initié dans le cadre de la politique de décentralisation, le Gouvernement du Sénégal, de concert avec ses partenaires au développement, a entrepris des actions directes de lutte contre la pauvreté à travers l'Agence du onds de Développement Social/Banque Mondiale, le Projet de Lutte contre la Pauvreté PLCP/BAD/FAD/FND et le Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté PELCP/PNUD).

La stratégie actuelle du Gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté s'inscrit dans le cadre de l'initiative très renforcée des PPTTE. Elle s'articule autour de trois axes prioritaires que sont : la création de richesse, le renforcement des capacités et l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables. Elle est actuellement dans ses premières années d'exécution et bénéficie d'un consensus de la part de tous les acteurs impliqués. Ces trois axes sus cités comportent des composantes identiques qui sont regroupées autour de quatre thématiques :

- renforcement des capacités des groupes vulnérables ;
- la micro finance et les activités génératrices de revenus ;
- les infrastructures, équipements et services sociaux de base ;
- suivi de la pauvreté et gestion du projet.

a) Le taux d'exécution des projets de lutte contre la pauvreté demeure encore faible....

Les éléments disponibles en janvier 2004, font apparaître un taux d'exécution de l'ordre de 33% qui cache toutefois des disparités entre projets d'une part et entre composantes d'autre part. En effet, si le projet PELCLP/PNUD se caractérise par un taux d'exécution de 100%, les projets AFDS et PELCP/FAD/FND laissent apparaître des taux respectifs de 23% et de 26%. De la même façon, la composante renforcement des capacités des groupes vulnérables est faiblement exécutée dans le projet AFDS alors qu'elle l'est complètement dans le projet PELCP/PNUD et moyennement dans le projet PELCP/FAD/FND.

⁸ Une étude sur la réforme du FECL est en cours

⁹ La Banque Mondiale a initié un processus d'harmonisation de ses interventions en milieu rural avec la future mise en place des projets PNIR, AFDS et PRN sous le label Programme National de Développement Rural Décentralisé, qui vise à accroître la capacité d'absorption par la simplification des procédures.

formes. Au niveau de l'hydraulique, si la situation paraît acceptable en milieu urbain, avec le partenariat de la SONES et de la SDE, elle l'est moins en milieu rural. La politique de mise en place des forages bien que participant de la responsabilisation des populations villageoises dans la gestion de ces infrastructures (ASUFOR), pose des problèmes de coûts assez élevés pour les entrepreneurs ruraux.

Pour ce qui est des télécommunications, après la privatisation du secteur, l'Etat a signé des conventions de partenariat avec le privé, notamment la SONATEL pour le développement de la téléphonie rurale. En ce qui concerne le secteur de l'énergie, l'Etat a mis en place l'Agence Sénégalaise pour l'Electrification Rurale (ASER) pour s'occuper de l'électrification rurale.

Le retard enregistré dans le secteur des transports surtout terrestre en dépit des programmes mis en place (PAST, PST II, PAMU), est imputable à la difficulté de réalisation de certaines infrastructures notamment la mise en place des échangeurs, le désensablement des routes, l'étroitesse des voiries et le non renouvellement du parc automobile. Toutefois, la réhabilitation d'anciennes routes et pistes et la construction de nouvelles routes ont grandement participé au désenclavement de certaines zones rurales.

Dans le sous secteur du transport ferroviaire, l'arrivée d'un nouveau repreneur privé franco-canadien, TRANSRAIL a permis le redéploiement des activités génératrices de revenus dans les zones rurales se trouvant sur l'axe ferroviaire Dakar-Bamako. Par contre, l'absence de programme de développement du transport maritime terrestre a cristallisé les efforts de développement du secteur privé rural dans certaines zones du pays surtout dans la partie sud depuis le naufrage du bateau « le Joola ».

2. Les résultats

Dans l'analyse qui sera faite, d'abord, il sera procédé à l'analyse de quelques indicateurs liés à l'extrême pauvreté. Ensuite, les activités génératrices de revenus, principaux vecteurs de promotion du secteur privé en milieu rural seront passées en revue. Enfin, les quelques résultats accomplis dans les secteurs d'appui au développement de l'initiative privée seront passés également au peigne fin.

2.1. Analyse des indicateurs dans les milieux ruraux et périurbains

Les politiques agricoles jusqu'ici menées n'ont pas permis aux populations pauvres de disposer d'une situation alimentaire satisfaisante qui reste tributaire des approvisionnements en céréales fortement dépendants des productions vivrières hivernales. Toutefois, les importations, l'aide alimentaire et les stocks antérieurs constituent d'autres leviers pour satisfaire les besoins des populations dans ce domaine. Rapporté à la population, l'approvisionnement en équivalents produits consommables est passé de 132 kg/hbts en 1998 à 147,9 kg/hbts en 2002. Proportionnellement, les importations de produits alimentaires sont les plus grandes sources d'approvisionnement avec 54%. Elles sont suivies de la production hivernale qui assure les 43%, la production de décrue avec 2% et l'aide alimentaire avec à peine 1%. Quant aux stocks antérieurs, leur part reste très négligeable. A remarquer que le riz représente en moyenne entre 1998 et 2002 près de 48% des approvisionnements en céréales. Sur la période 1998-2002, la production céréalière a connu une évolution contrastée avec une baisse régulière de 5,6% à partir de 2000, épousant la même tendance notée au niveau des surfaces cultivables. Cette baisse globale est imputable aux productions de mil, de sorgho, et de fonio qui sont respectivement passées de 675 000 à 470 105 tonnes, de 147 444 à 140 297 et de 3059 à 800 tonnes entre 2000 et 2002. Par contre, au cours de cette même période, les

productions de maïs et de riz ont évolué positivement de 60% pour le premier et de 2% pour le second.

Le niveau d'approvisionnement ne parvient pas à satisfaire la totalité de la consommation humaine effective estimée en EPC à 170 kg/hbts. Par conséquent, le Sénégal enregistre toutes les années un déficit céréalier équivalent en EPC à 27kg/hbts en moyenne. Ainsi, le taux d'autosuffisance alimentaire en céréales reste encore faible et s'est détérioré depuis 2000 passant de 52,5% à 47,7% en 2002 alors que le coefficient de dépendance alimentaire en céréales ne cesse d'augmenter (42,6% en 2000 contre 48,4% en 2002).

2.2. Analyse des activités génératrices de revenus (AGR) en milieu rural

En milieu rural, les activités génératrices de revenus tournent essentiellement autour des produits agricoles, forestiers, fruitiers, de mer, d'aliments de bétail et d'élevage. A partir de l'exploitation de la base de données village de l'enquête ciblage, il est possible de faire la cartographie des différentes AGR sus mentionnées.

Pour ce qui est des AGR des produits agricoles, sur les 13 396 villages enquêtés, les 8920 ne pratiquent pas ces activités, soit un potentiel inexploité de 66%. La région de Saint Louis (Matam comprise) dispose en termes relatifs le plus grand nombre de villages qui se consacrent à ses activités. Par contre, la région de Dakar reste la plus faiblement représentée (avec 10,3%).

	AGR produits agricoles		Total
	0	Existe dans le village	
Région Dakar	42	5	47
Ziguinchor	325	172	497
Diourbel	612	572	1 184
St-Louis	450	469	919
Tamba	1 364	126	1 490
Kaolack	1 234	783	2 017
Thiès	983	571	1 554
Louga	1 367	1 150	2 517
Fatick	581	364	945
Kolda	1 962	264	2 226
Total	8 920	4 476	13 396

En ce qui concerne les AGR de produits fruitiers, très peu de villages se consacrent dans ce domaine (2259 sur 13400 enquêtés soit 16,8%). La région de Ziguinchor est la plus distinguée car disposant d'un potentiel naturel inégalable.

	AGR de produits fruitiers		Total
	0	Existe dans le village	
Région Dakar	45	2	47
Ziguinchor	160	337	497
Diourbel	1 174	10	1 184
St-Louis	870	49	919
Tamba	1 260	230	1 490
Kaolack	1 791	226	2 017
Thiès	1 255	303	1 558

Louga	2 463	54	2 517
Fatick	749	196	945
Kolda	1 374	852	2 226
Total	11 141	2 259	13 400

Pour les AGR de produits d'élevage, elles sont en termes relatifs beaucoup plus présentes dans la région de Saint Louis avec 63,5% des villages qui les pratiquent. A remarquer que l'écart de la distribution de ces activités entre les régions est moins important que dans les AGR sus décrites.

	AGR de produits d'élevage		Total
	0	Existe dans le village	
Région Dakar	20	27	47
Ziguinchor	277	220	497
Diourbel	949	235	1 184
St-Louis	335	584	919
Tamba	1 035	453	1 488
Kaolack	1 230	787	2 017
Thiès	927	630	1 557
Louga	1 355	1 162	2 517
Fatick	503	442	945
Kolda	1 624	602	2 226
Total	8 255	5 142	13 397

Les AGR de produits de mer sont très faiblement pratiquées par les villages. En effet, sur les 13400 villages enquêtés, seuls les 769 s'activent dans ce domaine. Cette faible performance est surtout notée dans les régions comme Diourbel (moins de 1% des villages), de Louga, et de Tambacounda. Les régions comme Ziguinchor se sont bien distinguées à cause du nombre relativement important de villages exerçant ces activités

	AGR de produits de mer		Total
	0	Existe dans le village	
Région Dakar	38	9	47
Ziguinchor	389	108	497
Diourbel	1 183	1	1 184
St-Louis	750	168	918
Tamba	1 423	67	1 490
Kaolack	1 943	75	2 018
Thiès	1 491	67	1 558
Louga	2 444	73	2 517
Fatick	851	94	945
Kolda	2 119	107	2 226
Total	12 631	769	13 400

Les AGR des produits forestiers sont en termes relatifs plus présentes dans les villages de Tambacounda avec près de 70% des villages. Par contre, elles sont moins visibles dans la région de Diourbel.

	AGR de produits forestiers		Total
	0	Existe dans le village	
Région Dakar	36	11	47
Ziguinchor	145	352	497
Diourbel	967	217	1 184

St-Louis	403	515	918
Tamba	600	890	1 490
Kaolack	1 461	556	2 017
Thiès	843	716	1 559
Louga	1 575	942	2 517
Fatick	713	232	945
Kolda	1 234	992	2 226
Total	7 977	5 423	13 400

Les AGR d'aliment de bétail restent concentrées dans les villages de Diourbel avec près de 42% des villages alors qu'elles le sont moins dans la région de Ziguinchor (1,8% des villages).

	AGR d'aliment bétail		Total
	0	Existe dans le village	
Région Dakar	43	4	47
Ziguinchor	488	9	497
Diourbel	686	498	1 184
St-Louis	830	88	918
Tamba	1 451	38	1 489
Kaolack	1 898	120	2 018
Thiès	1 036	523	1 559
Louga	2 076	441	2 517
Fatick	780	165	945
Kolda	1 924	302	2 226
Total	11 212	2 188	13 400

Au terme de cette analyse des AGR, il ressort que les résultats des politiques et programmes visant à assurer leur promotion en milieu rural sont encore trop insuffisants pour assurer un développement durable du secteur privé dans cette dite zone. Toutefois, les actions à mener dans le futur devraient prendre compte des spécificités de chaque région pour la création des AGR au niveau local.

Sur la base des données de cette enquête, il apparaît que les activités génératrices de revenus du secteur informel occupent plus de 280 000 unités de production informelle et participent en 2002 à hauteur de 10,7% du PIB soit 356,3 milliards de FCFA.

2.3. Analyse des secteurs d'appui au développement de l'initiative privée

Les populations vivant dans l'extrême pauvreté ont de sérieuses difficultés pour accéder à **une eau de qualité et en quantité suffisante**. L'effort du Gouvernement se traduit par la mise en place de programmes sectoriels tels que le Projet sectoriel Eau (1997-2003), le PLT et les projets des 11 villes pour ce qui est de l'hydraulique urbaine. En ce qui concerne l'hydraulique rurale, des efforts importants ont été accomplis en matière de construction de forages. Le taux national d'accès à l'eau potable est estimé à 72,70% selon les estimations de l'UNICEF, niveau encore en deçà des normes internationales de 100%.

Toutefois, les populations continuent d'éprouver d'énormes difficultés pour s'approvisionner en eau. En effet, selon le QUID 2001, seuls 31,6% (dont seulement 6% en milieu rural) des ménages disposent de robinets intérieurs alors que les 68,4% restants sont obligés de se procurer de l'eau hors de chez eux soit à partir des robinets publics (23,1%), des puits (34,2%) et d'autres sources non spécifiées (11,2%).

Tableau: Source d'approvisionnement en eau potable selon la zone de résidence

	Rob. int.	Rob. pub.	Puits	Autre
Ensemble	31,6	23,1	34,2	11,2
Milieu de résidence				
Rural	6,0	26,2	54,9	13,0
Urbain	61,9	19,4	9,6	9,1

Source : QUID 2001

Parmi ces ménages défavorisés, 87,9% consacrent au plus 15 minutes pour se rendre à ces sources extérieures. En milieu urbain, le taux de desserte est passé de 72,5% en 1996 à 84,9% en 2002 soit une augmentation moyenne annuelle de 2,67%. Il importe de souligner que l'offre en eau potable s'oriente plus à la métropole dakaroise avec 57184 m³ contre 26615 m³ dans les autres régions en 2001, soit plus du double. La consommation par litre d'eau et par tête d'habitants s'est établie à 53 pour Dakar alors qu'elle est de 36 dans les autres régions. Compte tenu de l'importance des besoins enregistrés au niveau rural avec le maraîchage et les cultures hors hivernales, de gros efforts devraient être menés pour corriger cette forte disparité régionale.

Tableau Evolution du taux de desserte de 1996 à 2002

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Taux de desserte	72,5	74,9	76,3	80,3	81,2	83,1	84,9

Source : SONES

Les évaluations des réalisations au titre du PSE (hydraulique urbaine) concernent principalement : l'extension et la rénovation d'infrastructures de traitement de Ngnith qui a permis de porter sa capacité de 39 000 à 64 000 m³ ; la construction de 11 forages dans la zone du littoral pour un prélèvement de 35 000 m³/jour ; la construction et l'équipement de deux forages à Thiès et d'un château d'eau à Tivaouane ; la mise en place d'une station de déférisation à Kolda et à Matam, la réalisation de 20 000 branchements sociaux. A cela, s'ajoutent les trente lots d'extensions et de réhabilitations de près de 1000 km de canalisations dans les onze régions du pays.

En dépit des efforts considérables, les ménages continuent à subir les conséquences de la cherté de la tarification bien que le système d'affermage mis en place réponde aux obligations d'équilibre financier de la SONES et de la SDE. En effet, sur la période 1996-2002, le prix moyen toutes taxes comprises, est passé de 380,42 à 460,32 soit une hausse moyenne annuelle de 3,2%. Cela résulte principalement de l'introduction de plusieurs surtaxes telles que le prix du patrimoine, le prix de l'exploitant et le prix ONAS tous en hausse continue sur la période.

En ce qui concerne l'hydraulique rurale, le nombre de forages réalisés est passé de 935 en 1997 à 1078 en 2000 soit une hausse annuelle moyenne de 4,8% correspondant respectivement à 18,53 à 20,21 forages pour 100 000 habitants ruraux.

Le sous-secteur de l'**assainissement** constitue jusqu'à nos jours le parent pauvre des politiques de développement social du pays. Le nombre de villes disposant d'un système de raccordement à l'égout reste très faible (Dakar, Saint-Louis, Thiés, Louga et Kaolack). Jusqu'en 2001, seul 37% des ménages dont l'essentiel à Dakar (42%) sont raccordés à l'égout alors que seules 56% des populations ont un système d'assainissement. Egalement, il n'existe pas de système de production de composte et l'état de l'environnement domestique n'est pas propre selon le QUID. Toutefois, une amélioration du système de ramassage des ordures ménagères est notée dans la capitale alors que le milieu rural ne dispose d'aucun dispositif de cette sorte.

Le logement et le transport continuent d'être un casse-tête pour les populations de Dakar et des grandes villes intérieures. En effet, rien qu'à Dakar près de 10 000 logements-ménages s'ajoutent à la demande qui a du mal à trouver une offre adéquate. Pour ce qui est du transport, environ 42,5% des ménages font plus de 15 minutes pour accéder aux transports publics les plus proches. Les difficultés sont plus senties au niveau rural où la proportion de villages avec route bitumée ne représente que 28%. En ce qui concerne **l'électricité**, le taux de desserte nationale a évolué positivement entre 1998 et 2002, passant de 26,2 à 43 %. Toutefois, le milieu rural est très faiblement desservi avec en 2001 seulement 404 ménages si l'on se réfère aux indicateurs de suivi du DSRP.

S'il y a par contre un secteur où le Sénégal présente des avancées considérables, c'est la **téléphonie**, bien que le taux de desserte estimé à 21% des ménages soit encore faible. Cette faiblesse ne se fait pas beaucoup sentir au niveau des populations grâce au bon système de maillage du territoire national par les lignes des télécentres qui sont passées de 9119 à 15054. La téléphonie rurale poursuit son bonhomme de chemin en dépit des lenteurs souvent notées dans la réalisation.

L'**accès facile aux marchés** est un élément à ne pas négliger dans l'analyse du secteur privé dans la mesure où il constitue un élément sans lequel le développement harmonieux de tout secteur privé est presque impossible. Pour ce qui est du milieu rural, le marché est dans la plupart du cas inexistant du fait de l'enclavement de ces zones et de l'absence d'infrastructures adéquates. Toutefois, certaines localités disposent de marchés hebdomadaires qui participent de manière considérable à l'accroissement des revenus des populations locales. L'analyse de données sur les villages de l'enquête Ciblage révèle que les villages qui abritent ces marchés hebdomadaires ne font que 2% alors que ceux distants à ces marchés de plus de 5 km représentent près de 80%. Compte tenu de l'état défectueux des routes et pistes rurales, il est clair que le problème de l'accès à ces marchés se pose avec acuité.

		Marché hebdomadaire				Total
		Dans le village	Moins de 5 km	5 à moins de 10 km	10 km et plus	
Région	Dakar	0	0	0	47	47
	Ziguinchor	8	15	16	458	497
	Diourbel	17	520	432	144	1114

St-Louis	53	109	171	586	919
Tamba	43	103	239	1105	1490
Kaolack	48	487	795	701	2031
Thiès	27	254	529	753	1563
Louga	85	415	793	1237	2530
Fatick	44	277	416	208	945
Kolda	23	229	242	1734	2228
Total	369	2409	3683	6973	13434

Source :

La situation actuelle des infrastructures de base d'appui à la production (routes, pistes) en milieu rural ne facilite pas l'émergence d'un secteur privé dynamique dans cette dite zone dans la mesure où elle retarde le désenclavement des villages et les rend moins attractifs. Cela résulte essentiellement de la mauvaise allocation des dépenses publiques qui confèrent la priorité aux zones urbaines et surtout à l'absence de politique adéquate pour le développement du transport rural. Cette faiblesse des infrastructures routières rurales entame sérieusement la compétitivité de ces zones de production à cause des surcoûts qui se greffent sur la vente des produits locaux. Dès lors, l'artisanat rural qui aurait pu être une alternative aux performances agricoles actuellement en balbutiement, ne dispose pas de conditions idoines pour son développement harmonieux.

En dépit des efforts entrepris pour renforcer le tissu économique des zones défavorisées essentiellement rurales, les populations continuent à converger vers la métropole dakaroise qui devient de plus en plus exposée aux phénomènes négatifs de l'exode rural. En effet, l'absence d'actions décisives a accru les flux migratoires en direction de la capitale dans laquelle les conditions de vie se précarisent de plus en plus.

Une fois arrivées à Dakar, ces populations créent leur propre circuit à travers le secteur informel. Selon l'enquête 1-2-3 sur le secteur informel publiée en 2004, ce secteur polarise plus de 280 000 unités de production dont les emplois féminins sont à plus d'un titre plus précaires que ceux des hommes. Les résultats de cette enquête révèlent que le volume de travail est de 48,9 heures par semaine et dépasse largement la norme internationale de 40 heures. Les rémunérations sont très faibles et tournent en majorité autour de 23 000FCFA par mois.

Au terme de cette analyse des résultats des politiques et programmes, il apparaît que l'extrême pauvreté est essentiellement rurale et périurbaine. Elle frappe en grande partie des populations analphabètes qui n'ont pas la possibilité de se soigner correctement, de se nourrir décemment et à disposer d'un cadre de vie adéquat (mauvaise qualité de l'électricité, de l'eau, du logement, du transport, etc.). L'absence d'un secteur privé dynamique et durable dans ces dites zones constitue une véritable limite.

3. Les limites et contraintes

Les contraintes au développement harmonieux du secteur privé en milieu rural et périurbain sont multiples et gravitent autour des conditions difficiles de développement des PME, de la faible valorisation de l'artisanat et de l'absence des conditions de base du développement d'un secteur privé dans ces zones. D'une manière générale, l'attractivité de l'environnement constitue un élément essentiel dans la prise de décisions d'un privé de s'installer dans une

zone donnée. Or, la forte concentration des investissements publics en milieu urbain en eu pour conséquence de limiter l'attractivité des zones périurbaines et rurales. Cette forte concentration a aussi pour effet de rendre fragile les bases à long terme du développement et d'affaiblir les capacités de ces acteurs dans les zones périurbaines et rurales.

3.1. *La forte concentration des dépenses publiques ne favorise pas le développement du secteur privé en milieu rural*

L'Etat consacre l'essentiel de ses interventions en zones urbaines. En effet, la part du fonds d'équipement des collectivités locales dans le budget consolidé d'investissement est très négligeable. Cette inéquité dans l'affectation des ressources publiques constitue un véritable obstacle pour la promotion du secteur privé dans ces dites zones (voir tableau de répartition des dépenses publiques entre zones rurales et zones urbaines).

Tableau: Evolution du FDD, du FECL et des recettes des collectivités locales

	2000	2001	2002	2003
FDD	6,6	7,3	8,1	9,1
FECL	3,5	3,8	4	8
Ratio FDD/Dépenses totales	1,09%	0,98%	1,03%	1,08%
Ratio FECL/Dépenses totales	0,58%	0,51%	0,51%	0,95%

Source : DCL, Trésor

Les problèmes d'allocation des ressources publiques ont des conséquences multiples qui se manifestent dans le domaine des secteurs d'appui à la production : les transports, l'énergie, les télécommunications et surtout la finance.

Dans le domaine du transport, on note un retard dans la mise en œuvre de la stratégie nationale. Ce qui aurait permis le désenclavement des zones rurales, obstacle à la facilitation des autres infrastructures d'appui. Toutefois, des efforts sont actuellement fournis par le Gouvernement pour désenclaver les zones rurales dans le cadre du PST II et surtout dans le cadre du PNIR.

3.2. *La fragilité des bases à long terme du développement rural : un facteur dissuasif à l'initiative privé*

La fragilité à long terme du développement rural est consécutive à l'absence de cadre réglementaire attractif lié essentiellement à l'inexistence des infrastructures adéquates (état défectueux des routes, électrification et téléphonie rurale encore faible). Cela affecte la compétitivité des PME installées dans ces zones à cause surtout des surcoûts et du désenclavement. A cela s'ajoute la vétusté du parc automobile qui rend fragile les secteurs d'activités porteurs de croissance tels que les BTP ou le tourisme.

Le tableau qui suit tente d'identifier les potentialités que regorgent certaines zones de production rurale et les contraintes spécifiques à la valorisation de ces richesses. Il a l'avantage de cartographier les interventions ultérieures requises au renforcement du tissu économique au niveau rural.

Région	Potentialités	Obstacles
--------	---------------	-----------

Zone sud	<ul style="list-style-type: none"> - disponibilités de ressources ligneuses en abondance - demande potentielle constituée des touristes - longue expérience dans le domaine de l'artisanat - climat et végétation favorables au tourisme intégré 	<ul style="list-style-type: none"> - insécurité prévalente - difficulté d'accès au crédit - défectuosité des voies de communication
Zone Centre	<ul style="list-style-type: none"> - dynamisme des groupements artisanaux - importante ressource humaine de qualité - potentiel en matières premières 	<ul style="list-style-type: none"> - absence de ressources forestière et minières - sous équipements des artisans - insuffisance de professionnalisme des acteurs
Zone Ouest	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de plus de 100 000 artisans - Secteur BTP en nette croissance - Possibilité de développement de la sous traitance - Forte demande 	<ul style="list-style-type: none"> - déficit organisationnel du secteur de l'artisanat - difficultés d'accès aux crédits - manque d'espace
Zone Nord	<ul style="list-style-type: none"> - présence de la quasi totalité des corps de métiers - facilité d'acquisition de matières premières 	<ul style="list-style-type: none"> - faiblesse du niveau de formation professionnelle des artisans - sous équipements - difficulté d'écoulement des produits
Zone Est	<ul style="list-style-type: none"> - capacité d'adaptation de l'artisanat - forte potentialité minière - existence du parc Nikolokoba - végétation favorable 	<ul style="list-style-type: none"> - accès au crédit - désenclavement - cherté des intrants

3.3. La faible visibilité des PME en zones rurales entame leur compétitivité

La faible visibilité des PME en zones défavorisées surtout rurales et périurbaines résulte essentiellement de l'absence d'une politique des PME tenant compte des spécificités de ces zones. Certes, la Charte des PME peut constituer une référence en la matière, mais son application tarde à se concrétiser et surtout elle ne constitue pas un levier dissuasif d'installation des PME dans la métropole dakaroise. De plus, se pose le problème de la faible compétitivité des PME et de l'ensemble des entreprises sénégalaises, qui se manifeste par le faible développement de la sous traitance. A l'opposé des PME rurales de certains pays développés qui sont assimilés à des PME de dimension mondiales, celles du Sénégal se caractérisent par leur manque de technologie qui porte atteinte à la qualité de leur produit et pose par conséquent la problématique de leur pérennisation. Dès lors, elles deviennent moins attractives et éprouvent des difficultés pour accéder aux crédits.

Par ailleurs, si les PME éprouvent d'énormes difficultés pour se développer en milieu rural et périurbain cela résulte des conditions précaires d'existence de l'artisanat dans ces zones, dont les principales se résument en :

- vulnérabilité des artisans (absence de système de protection sociale);
- système d'informations non performant (absence de statistiques fiables) :

- faible niveau d'organisation des artisans au niveau rural (absence de structures locales fonctionnelles comme les Chambres de métiers à l'échelle) ;
- manque de programme pour la promotion des jeunes entrepreneurs surtout concernant les femmes en milieu rural ;
- faibles capacités organisationnelles des acteurs du secteur ;
- niveau d'instruction des artisans est bas ;
- système d'apprentissage et de perfectionnement des artisans peu adapté ;
- faible promotion de l'artisanat intégré ;
- faible diffusion des technologies nouvelles.

En plus de ces obstacles, il importe d'évoquer la mauvaise qualité des circuits de distribution des produits artisanaux liés essentiellement :

- aux problèmes de débouchés des produits pour l'accès aux marchés ;
- à la faible prise en compte de la dimension qualité dans la conception des produits et services artisanaux ;
- au difficile accès aux marchés publics ;
- à la non introduction des NTICs comme support de promotion des produits et services artisanaux ;
- à l'absence de circuits de distributions ramifiés et de normes de qualité dans ce secteur.

Les problèmes de l'accès et de la qualité des produits financiers demeurent toujours entiers, en dépit des efforts considérables fournis par le Gouvernement et les partenaires au développement, et se manifestent par :

- l'absence d'un système d'information et de sensibilisation sur les procédures de financement ;
- la faible implantation des bureaux d'études dans les zones rurales et périurbaines ;
- inexistence de fonds d'études de projets artisanaux décentralisés au niveau des chambres de métiers ;
- l'inexistence de systèmes financiers en milieu rural et périurbain ;
- l'absence de mesures incitatives.

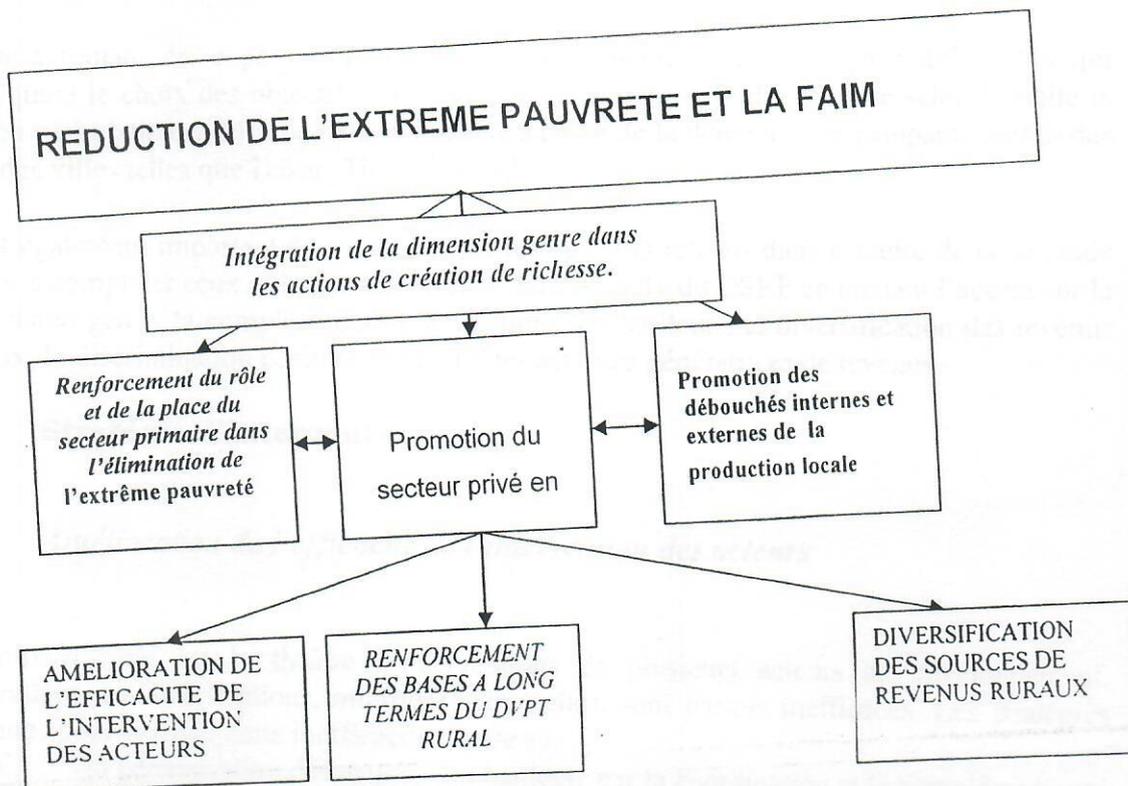
B. Stratégie de promotion du secteur privé en milieu rural et périurbain

1. Objectifs stratégiques de promotion du secteur privé en milieu rural et périurbain

L'analyse diagnostique qui précède a révélé que des efforts non négligeables ont été accomplis par l'Etat avec l'appui de ses partenaires au développement, dans le sens de la promotion du secteur privé en milieu rural et périurbain. Toutefois, ces efforts restent encore insuffisants au regard des nombreuses contraintes dont souffre encore le secteur privé dans ces zones vulnérables.

Pour lever ces contraintes, la stratégie de promotion du secteur privé en milieux rural et périurbain retenue s'articule autour de trois objectifs stratégiques : l'amélioration de l'efficacité de l'intervention des acteurs, le renforcement des bases à long terme du développement rural, la diversification des sources de revenus ruraux.

Pour mieux camper le travail par rapport à d'autres qui concourent au même objectif global (réduction de l'extrême pauvreté et la faim d'ici à 2015), un schéma dont les relations sont de type « causes à effets » est élaboré.



Ce schéma présente l'avantage à cause de son caractère visuel de donner une meilleure compréhension des objectifs spécifiques à atteindre dans le cadre de l'axe stratégique « Promotion du secteur privé en milieu rural et périurbain » qui est retenu en vue de la « Réduction de l'extrême pauvreté et la faim d'ici à 2015 ». De l'analyse de ce schéma et de la hiérarchisation des objectifs, il ressort que les trois objectifs spécifiques identifiés sont **compatibles dépendants** par rapport à l'objectif unique de promotion du secteur privé. En d'autres termes, la réalisation de l'un sans l'autre ne permet de d'atteindre l'objectif unique. Cette précision est importante dans la mesure où, il est regrettable de constater que l'échec de plusieurs programmes de développement est en grande partie lié à la non prise en compte totale de toutes les composantes au cours de la mise en œuvre pour des considérations budgétaires.

Les trois objectifs spécifiques découlent de l'étude diagnostique mais s'inspirent également de l'actuelle Stratégie de Développement du Secteur Privé. Il s'agit :

- de l'amélioration de l'efficacité de l'intervention des acteurs en milieu rural¹⁰ ;
- du renforcement des bases du développement rural ;
- de la diversification des sources des revenus ruraux.

¹⁰ Il importe de remarquer qu'à la différence de la SDSP qui met uniquement l'accent sur l'Etat, cette étude élargit le champ de l'étude en interpellant tous les acteurs de l'Etat, les bailleurs, et les populations surtout les groupes

a) *Renforcement du volet transport rural dans le programme PST 2: une stratégie efficace de désenclavement du milieu rural*

La solution de rupture pour le désenclavement des zones rurales pourrait être le renforcement du volet transport rural par la mise en place d'un sous projet national de développement du transport rural. Ce programme permettra de disposer d'une visibilité claire du secteur de transport rural qui pourrait se limiter au transport routier de manière à obtenir d'ici à 2015 un objectif de 70% des routes des communautés rurales bitumées et 100% des pistes de productions villageoises tracées.

b) *L'électrification rurale : le catalyseur de l'implantation de l'attractivité du milieu rural*

Pour rendre attractive le secteur privé dans les zones rurales, l'électrification constitue l'élément catalyseur. Avec l'existence de l'ASER, des efforts considérables sont fournis. La question actuelle est la généralisation du programme à toutes les communautés rurales et la fourniture permanente des services de qualité de manière à disposer un taux de desserte de 100% des communautés rurales d'ici de toutes les communautés rurales.

c) *La téléphonie rurale : Un outil efficace pour la rapidité des transaction du secteur privé rural*

La téléphonie rurale constitue actuellement l'un des secteurs qui connaissent un essor fulgurant dans la mesure où les objectifs fixés sont souvent atteints. Cela est rendu possible par la convention de partenariat signée par la SONATEL et l'Etat du Sénégal. Compte tenu de son importance, des efforts devraient être consentis pour baisser les coûts afin de permettre au secteur privé rural d'en bénéficier davantage dans le cadre de leurs activités. Il est raisonnable d'attendre un objectif de taux de desserte de 100% des villages sénégalais d'ici à 2015.

d) *Les technologies de l'information et de la communication : des vecteurs de modernisation du milieu rural*

Les TICs constituent de véritables vecteurs de modernisation du milieu rural et de réduction du déficit d'informations dont sont souvent confrontées les populations rurales. La vulgarisation des services internet, fax, etc, pourrait permettre au secteur privé rural d'être au même niveau d'informations que son homologue concurrent d'un autre pays, sur le comportement du marché international sur certains produits de base par exemple. Toutefois, cela demande des prédispositions pour pouvoir lire et écrire d'où la nécessité d'accompagner ces stratégies par l'éducation, la formation et l'alphabetisation.

e) *La création de grands pôles d'attraction commerciaux ruraux : une nécessité pour l'éclosion d'un secteur privé dynamique en milieu rural et périurbain*

Compte tenu de la faible présence des infrastructures de marché dans les zones rurales, les actions stratégiques à mener pour résorber ce déficit devraient être axées sur (i) la création de marchés modernes dans chaque communauté rurale tout en tenant compte des potentialités spécifiques à chaque zone, (ii) la dynamisation de ces marchés par l'organisation des foires nationales ou internationales hebdomadaires, semestrielles ou annuelles. Les pôles d'attraction commerciaux seront des sites implantés en milieu rural en fonction de la potentialité de la zone. A la différence des marchés hebdomadaires actuels qui sont moins

organisés, ces pôles seront dotés d'équipements modernes et reliés par des routes de manière à les rendre plus accessibles. De plus, des campements seront construits pour améliorer les conditions de séjour des participants.

Dans le cadre d'un partenariat public-privé, l'Etat peut construire ces infrastructures et ensuite les donner au privé sous forme de location vente. L'entretien et le maintien de ces infrastructures seront confiés à de petites entreprises locales de prestation de service. Le financement de ces infrastructures pourra être assuré par l'Etat, les partenaires au développement, le secteur privé et les collectivités locales à travers le FECR. Pour prendre en compte la dimension genre, un système de quotas devrait être mis en place pour permettre aux personnes vulnérables (jeunes filles et handicapés) de bénéficier le plus de ces infrastructures. Cela permettra ainsi de freiner l'exode rural des jeunes filles villageoises vers les zones urbaines pour la recherche d'emplois précaires ou de faire la mendicité. Toutefois, il importe d'accompagner la création de ces pôles d'attraction par une formation adaptée dans les métiers d'artisanat de production, d'art et de services.

Compte tenu du nombre assez élevé de communautés rurales par rapport à la disponibilité des ressources (principe de la rareté des ressources), l'approche adoptée pour l'implantation de ces pôles repose sur l'approche par zone.

f) Amélioration du cadre de vie en zones rurales et périurbaines

Un cadre de vie adéquat en zones rurales et périurbaines est inéluctablement une source d'attraction du secteur privé dans ces zones. Compte tenu des conditions d'exercice qui sont difficiles en milieu urbain, certains promoteurs privés gagneraient à s'implanter en zones rurales de manière à minimiser ou éliminer certains surcoûts de productions (loyer, main d'œuvre). L'Etat en partenariat avec les bailleurs de fonds pourra (i) développer l'habitat rural en mettant en place des logements modestes avec des matériaux à moindres coûts relativement accessibles aux populations rurales (ii) mettre en place un programme national d'assainissement rural qui touche au moins toutes les communautés rurales, et (iii) élargir les programmes de branchements sociaux en eau de robinet à toutes les communautés rurales.

2.3. Diversification des sources des revenus ruraux

La diversification des sources de revenus ruraux passe par (i) le renforcement des capacités des acteurs ruraux, (ii) le renforcement des activités de transformations des produits agricoles, (iii) la promotion de l'artisanat rural par la mise en place d'un système de crédit rural adapté, (iv) le développement des activités minières, (v) la promotion des activités de services.

a) Renforcement des capacités des acteurs ruraux

L'Etat devra renforcer les actions entreprises en matière d'alphabétisation des adultes en adjoignant dans les programmes d'alphabétisation des modules de formation accès sur l'entrepreneuriat, les techniques de management, de négociations et de marketing. Un accent particulier devrait être réservé aux techniques de transformation des produits primaires (agriculture, élevage, pêche, forêt) et à l'artisanat qui constitue un véritable levier de diversification des revenus ruraux.

A cet effet, les communautés rurales devraient être dotées de centre de formations polyvalentes qui privilégient les langues nationales comme moyen d'enseignement. Pour ce

qui est de la transformation des produits agricoles alimentaires, l'expertise des centres de recherche tels que l'Institut de Technologies Alimentaires devrait être mise à profit pour surtout permettre la prise en compte de la dimension qualité. Les spécialités artisanales devraient être mieux prises en compte pour donner plus de chance aux handicapés, aux femmes et aux jeunes.

b) la promotion de l'artisanat rural : un vecteur efficace de l'intégration de la dimension genre

L'option retenue pour la mise en œuvre de ce programme est le renforcement de l'Agence de Promotion de l'Artisanat (APDA). Ce renforcement consistera à étendre sa mission à l'artisanat rural de manière à articuler les trois programmes retenus dans le cadre de son plan d'actions prioritaires 2004-2008 aux objectifs de réduction de l'extrême pauvreté d'ici 2015. L'articulation va consister à mettre l'accent sur l'artisanat rural. En guise de rappel, ces trois programmes s'articulent autour des thèmes suivants : le renforcement des organisations des compétences et de la communication des artisans (PROCCA) ; l'appui à l'entrepreneuriat en milieu artisanal et les études et évaluations.

c) Le secteur des mines : Une autre source de diversification des revenus ruraux

Les stratégies à mettre en place dans ce sens pourront porter sur (i) la conception d'une législation minière suffisamment attractive et la promotion d'une politique minière favorisant un développement durable, (ii) l'émergence d'activités artisanales et semi-industrielles dans le secteur par le renforcement du fonds de développement minier et géologique, par l'appui technique et financier aux orpaillages, et la mise en place d'un fonds de promotion du secteur minier et de la petite mine. Les autres stratégies à mettre en place peuvent reposer sur la valorisation des petits et moyens gisements, la recherche de débouchés aux substances à faible valeur ajoutée, la formation des artisans miniers aux technologies d'exploitation et de valorisation des ressources minières.

d) La mise en place d'un programme national de diversification des revenus ruraux

Pour diversifier les revenus ruraux, l'option indiquée est la mise en place d'un programme national de promotion des activités génératrices de revenus ruraux (PNPAGRR). Une part importante sera réservée au développement de l'artisanat rural. L'artisanat peut réduire considérablement la forte dépendance du milieu rural aux produits agricoles et participer par conséquent à l'éradication de l'extrême pauvreté.

Toutefois, un volet non moins important sera réservé aux activités de transformation de produits agricoles et miniers, pour promouvoir et soutenir des initiatives fondées sur le secteur privé dans les zones rurales dans le domaine des activités génératrices de revenus surtout artisanales. Le programme aidera le secteur privé à acquérir les capacités nécessaires pour la mise en œuvre de ces activités et crée également un environnement propice au développement des services pour les entrepreneurs et opérateurs ruraux.

Le programme va promouvoir la création de Petites et Moyennes Entreprises Rurales (MPER) en finançant des activités génératrices de revenus. A cet effet, il sera doté d'un fonds annuel de développement des activités génératrices de revenus (FDAGRR). Il s'agira d'un fonds de garantie qui pourra être alimenté par :

- les ressources de l'Etat : Il s'agit à l'image des secteurs de l'éducation et de la santé d'instituer une norme minimale de ressources du budget à affecter aux activités génératrices de revenus ruraux . Certes, le contexte actuel de privatisation à outrance n'est pas compatible avec l'immixtion de l'Etat dans la sphère économique, mais il s'agit ici des activités à faibles revenus dont l'appui public peut être perçu comme des filets de sécurité social ;
- les communautés rurales à partir de leurs ressources propres ;
- les partenaires extérieurs au développement dès lors que la Communauté internationale, au cours de la Conférence de Monterrey (mars 2002), ont demandé de faire un plaidoyer en faveur de la réduction de l'extrême pauvreté d'ici à 2015 à travers la création d'un «fonds mondial de solidarité et de promotion du développement humain et social »;
- la future Banque Régionale de Solidarité qui est en cours de mise en place dans la mesure où le sommet extraordinaire des Chefs d'Etat de l'Union Africaine (Burkina septembre 2004) auxquels ont participé tous les Etats de l'UEMOA, a permis pour ses derniers de placer l'emploi au cœur des stratégies de réduction de l'extrême pauvreté.

Les estimations faites font état de 7000 PMER créées par an soit au moins 90 000 responsables de ménages employés par an d'ici 2015 avec une hypothèse de 20 employés par MPER. Au total, ce fonds devrait être en moyenne à un niveau annuel de 10 milliards. Ces fonds vont surtout financer les jeunes, les femmes et les personnes handicapées de manière à prendre l'aspect genre sur toute sa dimension. Ainsi, les autres programmes spécifiques au secteur primaire (PNIR, PSAOP, etc) pourront privilégier les hommes qui sont les plus grands détenteurs des terres pendant que le FDAGR cible les femmes et les jeunes de manière à diversifier les revenus d'un même ménage. Ce fonds sera un fonds de garantie par les activités génératrices de revenus au niveau rural. Il permettra de développer le capital risque en octroyant des crédits sans apport personnel.

VII. LE RENFORCEMENT DU ROLE ET DE LA PLACE DU SECTEUR PRIMAIRE DANS LA REDUCTION DE L'EXTREME PAUVRETE

A. Etat des lieux du secteur primaire

La situation de référence du rôle et de la place du secteur primaire dans l'élimination de l'extrême pauvreté et la faim, sera étudiée à travers les secteurs productifs (agriculture, élevage, et pêche) et d'appui à la production tels que l'hydraulique rurale et agricole, l'environnement, le commerce ainsi que les autres secteurs d'appui (pistes de production, électricité rurale, téléphonie rurale, transport, industries de transformation et de conservation, et infrastructures de base).

Le secteur productif primaire, constitué de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche a une place importante dans l'économie du pays (19.3% du PIB sur la période 1994-2000) et occupe une grande frange de la population sénégalaise (60% de la population totale et 56% de la population active). Ce sous secteur sera étudié suivant le plan établi, alors que l'étude sur les

sous-secteurs d'appui ne portera que sur l'analyse de la situation et de l'identification des contraintes

1. Les politiques et programmes

1.1. L'agriculture

Au cours de la dernière décennie et au sortir de la dévaluation, pour mieux prendre en compte les contraintes qui bloquent le développement du secteur, l'état s'est engagé à mettre en œuvre des politiques et programmes qui devaient s'articuler autour d'axes tels que :

- La consolidation et l'approfondissement des résultats positifs des réformes portant sur la politique de libéralisation, de restructuration institutionnelle avec la décentralisation et le renforcement des capacités des organisations paysannes (OP) ;
- L'appui au développement de l'investissement et des initiatives privées en amont et en aval de la production rurale ;
- L'adaptation du financement aux conditions du développement rural ;
- La mise en place des infrastructures en milieu rural ;
- La mise en place de services agricoles adaptés ;
- La définition d'une législation et d'une politique foncière nouvelle ;
- Le renforcement de la recherche.

Et pour mieux traduire les options stratégiques, l'état a élaboré des lettres de politique de développement du secteur.

1.1.1 Les politiques agricoles

a) Le Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA) adopté en 1995 avait pour ambition de développer l'investissement privé et avait comme finalités :

- le recentrage des missions de l'Etat à ses fonctions régaliennes ;
- la libération des prix et de la distribution ;
- la privatisation du secteur agricole ;
- le transfert des missions d'appui aux organisations professionnelles ;
- la définition d'un cadre juridique de sécurité et d'incitation pour les exploitations agricoles ;
- la professionnalisation du secteur ;
- l'amélioration de la sécurité alimentaire ;
- l'amélioration des revenus des paysans.

b) Le Document d'Orientations Stratégiques (DOS) visait sur la base d'un renforcement de la capacité du secteur agricole, l'amélioration de sa productivité et sa compétitivité. Les priorités recherchées, portaient notamment sur les réformes structurelles, le renforcement des infrastructures physiques et institutionnelles et la restauration de la fertilité des sols.

Ce qui se traduisait concrètement par :

- une réorientation de l'investissement public vers les secteurs productifs entre autres ;
- le développement de l'investissement privé rural. en adoptant le cadre réglementaire. en sécurisant le foncier et en restaurant la fertilité des sols ;
- le développement de la compétitivité de l'agriculture. des filières existantes et de nouvelles filières porteuses (maraîchage, fruits) ;
- la stratégie opérationnelle du secteur agricole.

1.1.2. Les lettres de politiques de développement

De 1995 à 2000 la volonté du gouvernement à vouloir développer le secteur agricole s'est manifestée à travers l'élaboration de plusieurs politiques sectorielles de développement (Agriculture, Industrie, Développement Rural décentralisé ...) connues sous le nom de lettres de politique :

a) **la Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA)** adoptée en avril 1995 s'est bâtie autour de trois objectifs principaux (sécurité alimentaire, accroissement des revenus en milieu rural, et durabilité des ressources naturelles). Elle s'est fixée une croissance agricole de 4% l'an.

b) **La Lettre de Politique de développement Institutionnel du secteur agricole (LPI)** adoptée en octobre 1998 et axée sur la mise en place d'institutions de développement agricole capables de faire des opérateurs professionnels des partenaires privilégiés du monde rural, de promouvoir un entrepreneuriat agricole, de recentrer l'état sur ses missions de service public. Elle prévoit que le mode d'organisation dominant sera l'agriculture paysanne à travers des exploitations familiales polyvalentes.

c) **La Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD)** a été adoptée en 1999 et préconise une stratégie de développement rural en 2015 qui appelle à une synergie des acteurs et des programmes sectoriels et une cogestion des investissements communautaires. Elle prône le recentrage du processus de développement local autour des collectivités locales, renforcé par des réformes institutionnelles de la décentralisation, sur le renforcement des capacités des acteurs et le financement des actions locales ; des programmes comme le PNIR entrent dans cette catégorie.

d) D'autres politiques de développement ont existé pour traduire la synergie et l'intégration, qui doivent exister entre les différents sous-secteurs (LPDE, LPERN).

1.2. Les politiques et programmes du secteur de l'élevage

La politique de développement de l'élevage au Sénégal, définie en 1976 et caractérisée par une stratification de l'élevage, imposait la mise en œuvre de moyens divers. Sa mise en œuvre depuis cette date s'est soldée par d'importants résultats dont :

- Une meilleure couverture sanitaire ;
- la bonne structuration et couverture des services de l'élevage ;
- la nette amélioration de l'encadrement et le renforcement de l'organisation des producteurs.

Les nouvelles orientations intervenues à la suite de l'ajustement monétaire en 1994, ont amené la direction de l'élevage à élaborer en 1995, une stratégie d'actions, structurée en deux niveaux essentiels :

- les plans d'orientation ;
- les volets élevage du programme agricole ;

Quatre plans d'opération ont été élaborés et mis en œuvre entre 1995 et 1998 :

- Le plan d'opération pour la multiplication des espèces à cycle court ;

- le plan d'opération pour la généralisation de la pratique des réserves fourragères, le traitement des fourrages grossiers à l'urée et le développement de l'ensilage ;
- le plan d'opération pour l'accroissement de la production laitière en saison sèche ;
- le plan d'opération pour l'assainissement du circuit de commercialisation du bétail et de la viande.

En juillet 1999, l'Etat a élaboré une lettre de politique de développement de l'élevage (LPDE) dans laquelle l'option de l'élevage comme poumon du développement économique et social est mis en exergue grâce à la définition et la réalisation d'objectifs forts visant la promotion des exportations.

Montage financier des projets et programmes

Les Programmes Triennaux d'Investissements Publics qui ont servi à financer les projets de l'élevage :

(en millions de F CFA)

Années	1994-1996	1995-1997	1996-1998	1998-2000	1999-2001	Total
Total PTIP	511800	698800	804260	927900	969700	3912460
Total Primaire	105899	178542	239796	295111	302770	1122118
Primaire/PTIP (%)	21	26	30	32	31	29
Total Elevage	4208	4962	4984	28028	22755	64937
Elevage/PTIP (%)	0,8	0,7	0,6	3,0	2,3	1,7
Elevage/Primaire (%)	4,0	2,8	2,1	9,5	7,5	5,8

Source: Programme triennal d'investissements publics-DCEFS-MEF

L'analyse du tableau permet de constater que :

- la part des investissements dans le PTIP entre les années 1994 et 2001 est passée de 0,8% à 2,3% ;
- La moyenne du financement de l'élevage par rapport au PTIP pour la période 1994-2001 est de 1,5% ;
- Cette part reste tout de même très faible par rapport aux objectifs assignés à l'agriculture et à ses potentialités ;
- Par ailleurs, au niveau du secteur primaire, l'élevage occupe une place marginale avec 5,8% des investissements pour la période couverte par ces PTIP
- Cependant, cette part connaît une hausse entre 1994 (4,0%) et 2001 (7,5%) soit de 3,5% ;
- A l'intérieur de cette fourchette, les renseignements suivants peuvent être tirés :
- Une baisse très nette entre 1994 et 1998 ;
- Un saisissement en 1998-2000 puis une baisse relative sur la période 1999-2001.

Ainsi dans les investissements publics, la part de l'élevage a toujours été marginale, ce qui est dommage par rapport à ce qu'il aurait pu apporter à l'économie.

1.3. Les politiques et programmes de la pêche

La politique de l'Etat du Sénégal en matière de pêche a toujours été basée sur l'encadrement des populations concernées¹¹, la mise en place de structures officielles¹², d'infrastructures (de mareyage, de débarquements), de politique fiscale (détaxation de l'essence), ainsi que la

¹¹ Organisation des producteurs en coopératives puis en mutuelles, ensuite en groupements, en GIE et en unions.

¹² Surveillées, et encadrées, recherche, formation et administratives.

passation des accords de pêche avec l'Union Européenne (UE), notamment la France, l'Espagne et la Grèce. En fait le secteur a toujours été laissé aux mains du secteur privé.

Jusqu'en 2000, la politique des pêches maritimes reposait sur le Plan Directeur des Pêches Maritimes et la Lettre de Politique Sectorielle¹³. Les quatre (4) principaux objectifs poursuivis à court et moyen termes dans le secteur de la pêche sont de :

- Satisfaire la demande nationale en produits halieutiques ;
- Valoriser davantage les produits halieutiques, de la capture au conditionnement ;
- Développer un cadre de gestion durable basé sur un système d'aménagement permettant d'ajuster l'effort de pêche à l'état de la ressource ;
- Renforcer l'environnement réglementaire et institutionnel de l'activité de pêche (vulgarisation du nouveau code de la pêche, suivi et surveillance, crédit adapté).

Montage financier des projets et programmes

Les Programmes Triennaux d'Investissements Publics qui ont servi à financer les projets et programmes de la pêche :

(en millions de F CFA)						
Années	1994-1996	1995-1997	1996-1998	1998-2000	1999-2001	Total
Total PTIP	511800	698800	804260	927900	969700	3912460
Total Primaire	105899	178542	239796	295111	302770	1122118
primaire/PTIP (%)	21	26	30	32	31	29
Total Pêche	5213	8957	12392	40238	44198	110998
Pêche/PTIP (%)	1,0	1,3	1,5	4,3	4,6	2,8
Pêche/Primaire (%)	4,9	5,0	5,2	13,6	14,6	9,9

Source: Programme triennal d'investissements publics-DCEFS-MEF

L'analyse du tableau permet de constater que :

- la part des investissements dans le PTIP entre les années 1994 et 2001 est passée de 1,0% à 4,6% ;
- La moyenne du financement de l'agriculture par rapport au PTIP pour la période 1994-2001 est de 2,5% ;
- Cette part reste faible par rapport aux objectifs assignés à la pêche comme moteur du développement surtout après la dévaluation du F CFA en 1994 ;
- Par ailleurs, au niveau du secteur primaire, la pêche occupe une place qui est loin d'être de choix avec 9,9% des investissements pour la période couverte par ces PTIP ;
- Cependant, cette part connaît une hausse régulière entre 1994 (4,9%) et 2001(14,6%) soit 9,7%.

2. Les résultats

2.1. L'agriculture

2.1.1. Le PASA et la LPDA (1995-2001)

- **Les données macro-économiques**

¹³ En Octobre 2000, la tenue des « Concertations Nationales sur la Pêche et l'Aquaculture » a permis la revue et l'analyse des différents contraintes structurelles, réglementaires et institutionnelles du secteur.

En 1995, la part de l'agriculture par rapport au PIB du secteur primaire est de 50,5% et a atteint 54,2% en 2001. Par contre, la part de l'agriculture par rapport au PIB global est restée pratiquement constante à 10.2% durant la même période.

- **La production céréalière**

Le mil et le sorgho occupent 90,87% des ménages ruraux agricoles, tandis que l'arachide en occupe 73,22%, ce qui montre que le Sénégal est un pays essentiellement rural. 94,58% des ménages dépendent de la pluie pour la réalisation de leurs activités. Entre les années 1996 et 2001, les productions totales céréalières ont connu une baisse de 1,49% passant de 976.079 tonnes à 961.720 tonnes. Cette tendance baissière a également été celle des rendements des spéculations que sont le mil et le sorgho, de l'ordre de 5,45% et de 11,31% respectivement. Dans le même temps, les emblavures ont connu une chute marquée de l'ordre de 11,56%.

Les années 2000 et 2001 ont été des années exceptionnelles correspondant à des records rarement égalés en volume de production et superficies cultivées avec une répartition des pluies dans le temps et dans l'espace. Les deux variétés mil sorgho englobent à elles seules 80% de la production nationale céréalière soit 905.196 tonnes.

- **Les autres cultures vivrières (manioc, niébé)**

Comme les céréales traditionnelles, le niébé et le manioc ont connu au cours de la période 1996-2002, des baisses de rendement substantielles, occasionnées par la dégradation de la fertilité des sols dans le Bassin arachidier central. En raison de la faiblesse des rendements moyens obtenus, ces cultures ne procurent qu'une valorisation médiocre de la main d'œuvre utilisée. Toutefois, ils peuvent jouer un rôle important dans la réalisation de la sécurité alimentaire de zones fortement déficitaires, et présentent d'autre part un bilan économique assez positif.

- **Les cultures industrielles :**

L'arachide d'huilerie

En 1996 et 2002, les emblavures en arachide d'huilerie ont augmenté de 7% et les productions correspondantes de 33,71% avec des rendements qui ont cru de 28,78% ; ces résultats très positifs s'expliquent d'avantage par la particularité des années 2001 et 2002 qui ont été exceptionnelles.

Le coton

Il a connu une grande baisse de ses emblavures, 59,7% qui s'accompagne d'une légère diminution de sa production de 7,45% ; Le taux de rendement a été de 1134 kg/ha en 2002, contre seulement 763 kg/ha en 1996.

Les productions fruitières

Elles concernent principalement les mangues et les agrumes, qui ont connu des augmentations de 18,54% et 21,25% respectivement, ainsi que les bananes et les pastèques qui ont baissé respectivement de 17,50% et de 82.2%, entre 1996 et 2000.

Ce pendant, le manque de débouchés (marchés, industries de transformation de conservation) freine l'étalement de la consommation en dehors des périodes de production et en diminue sa capacité de lutte contre l'insécurité alimentaire.

La filière horticole

La filière horticole quant à elle a suscité beaucoup d'espoir comme alternative possible de diversification de l'agriculture sénégalaise. d'amélioration de revenus des agriculteurs et de

réalisation de l'objectif de sécurité alimentaire. En effet, l'analyse de l'évolution des tendances donne un taux de croît de l'ordre de 10%, avec une progression légumière plus forte que la progression fruitière. Cette performance limitée découle entre autres d'une absence d'organisation de la filière et d'une insuffisance de l'intensification des systèmes de production.

D'une manière générale, le développement agricole a été une priorité du Gouvernement pour assurer la sécurité alimentaire et lutter contre la pauvreté tout en assurant les conditions d'un développement durable. Toutefois, les politiques et programmes mis en œuvre, ont eu des effets contraires aux résultats qu'ils étaient censés atteindre. Au contraire, ils ont plutôt contribué à l'instauration sinon à l'accentuation de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire.

2.2. Résultats des politiques de l'élevage

Au niveau socio-économique, l'élevage concerne quelque 350 000 familles, soit près de 30% des ménages sénégalais ; il implique généralement l'ensemble de la famille. L'élevage participe à la sécurité alimentaire en fournissant des protéines animales en quantité importante. Le revenu moyen net par ménage résultant de la vente d'animaux et de lait est estimé à 18 600 FCFA/an. De plus, il permet un accroissement des productions végétales par la traction animale et par la production de fumier. Enfin, il assure la stabilité du secteur primaire par constitution de réserve stratégique (épargne à portée de main) au niveau des ménages. L'apport de l'élevage est particulièrement important en milieu pastoral puisqu'on estime qu'il constitue 55 à 70% des ressources du milieu rural. Egalement le cheptel intervient dans la gestion de sécurité alimentaire des familles rurales (achat de céréales en période de soudure à partir des ventes sur pied réalisées).

Les politiques et stratégies mises en œuvre au cours de la période considérée ont conduit aux résultats suivants :

- Le Sénégal a mis fin aux campagnes de vaccination contre la peste bovine depuis 1996 à la suite d'enquêtes de séromonitoring qui ont révélé un taux de couverture immunitaire de 97% chez les animaux âgés d'un an ; en janvier 1997, une procédure a été engagée pour déclarer le pays indemne de cette affection ;
- En matière de crédit, les conditions d'octroi accordées par la CNCAS se sont légèrement améliorées depuis 1994 par suite de la mise en place de fonds de garantie et de bonification d'intérêt au niveau des projets d'élevage (PAPEL, PARC), du PMIA, etc....
- En matière d'investissement, les montants nominaux d'investissement réalisés font ressortir respectivement pour l'élevage et l'ensemble du secteur agricole des moyennes annuelles de 1,063 milliards de F CFA et 28,48 milliards entre 1985 et 1995 ; en termes relatifs, la part des investissement dans l'élevage est demeurée quasi stationnaire à 3.9% du total des réalisations publiques dans le secteur agricole ;

L'amélioration de la production laitière par l'insémination artificielle est en cours dans le cadre des programmes agricoles.

La problématique de l'offre nationale en viande, en lait et en œufs :

La production nationale de viandes (toutes espèces confondues, abattages contrôlés, abattages clandestins et importations) est estimée à 128.500 tonnes en 2003. Elle est principalement assurée par les bovins (47,8 % en moyenne) et les petits ruminants (24,6 % en moyenne). La contribution des volailles, évaluée à 25.000 tonnes, soit 22%, est également appréciable.

On remarque une évolution régulière de la production, de l'ordre de 3 à 4% par an, en moyenne, grâce à la vaccination et à l'amélioration du poids moyen des carcasses de bovins qui est passé de 135 kg en 1999 à 150 kg en 2002.

Les efforts d'amélioration de la production de viande et de lait n'ont pas réduit les importations, ni amélioré la consommation. Au contraire, on assiste à une explosion des importations de viandes (cuisses de poulets) et de lait, sans augmentation de la consommation.

La consommation de viande (toutes espèces confondues) est estimée à 11,50 kg/habitant/an, actuellement. Elle a rarement dépassé 10 kg/an/habitant au cours des dix dernières années. Elle est donc en net recul par rapport au niveau de consommation des sénégalais en 1960 qui se situait à 20 kg/habitant/an.

La production annuelle de lait estimée varie entre 110 et 118 Millions de litres et provient essentiellement de l'élevage traditionnel fortement tributaire des conditions climatiques. Cette production est faible, irrégulière et fortement marquée par une variation saisonnière. Elle est surtout tributaire d'un matériel génétique très peu performant constitué de races locales non spécialisées dans la production laitière. Elle est caractérisée par un déficit structurel car de très loin insuffisante pour couvrir la demande intérieure qui ne cesse de croître.

Au Sénégal, les niveaux de consommation sont relativement faibles. La consommation annuelle par habitant en équivalent lait est estimée à 27 litres (pour un volume de près de 250 millions de litres dont la moitié provient des importations), alors que la norme recommandée est de 91 litres/habitant.

Globalement la politique menée dans le secteur n'a pas contribué de manière significative à la réduction de la pauvreté des éleveurs.

2.3. Résultats des politiques de la pêche

Les différentes mesures de politique ont permis une amélioration sur le plan de l'organisation des acteurs et le développement de la production avec notamment l'introduction de la pêche glacière qui a permis l'organisation des marées. Aujourd'hui, le secteur est plutôt caractérisé par la rareté de la ressource.

La problématique de l'offre nationale en produits halieutiques et les indicateurs de sécurité alimentaire

Tableau : Mises à terre de la pêche artisanale

Quelques unes de ces contraintes méritent une analyse plus approfondie pour mieux en cerner les causes et les conséquences.

3.2. Contraintes du secteur de l'élevage

3.2.1. Analyse de la situation

Le secteur de l'élevage souffre surtout de problèmes institutionnels :

- Faiblesse du budget national consacré à l'élevage ;
- Le manque de structuration du département qui a toujours valsé entre plusieurs tutelles
- Le nombre restreint de projets bénéficiant d'un concours extérieur et d'un système de crédit adapté au contexte.

Mais aussi de problèmes d'ordre sanitaire :

- Situation zoo sanitaire préoccupante avec la persistance de maladies enzootiques (PPR, clavelée chez les petits ruminants, maladie tellurique chez les bovins, pseudo peste aviaire, etc.) ;
- Recrudescence de certaines maladies notamment parasitaires.

Il existe des problèmes sur le plan alimentaire :

- Restriction qualitative et quantitative des pâturages naturels pendant la saison sèche, ce qui entraîne une carence nutritionnelle estimée à 16 000 tonnes de viande et 80 000 hl de lait.

Des problèmes sur le plan législatif et réglementaire :

- Inadéquation des textes législatifs et réglementaires au contexte actuel de libéralisation, notamment dans le cadre de l'expérience privée de la médecine vétérinaire ;
- Absence de gestion concertée des espaces agro sylvo pastoraux.

Enfin des problèmes structurels liés à la faible performance laitière et viandeuse des races locales.

Un développement sur quelques unes de ces différentes contraintes aidera à une meilleure identification des principales contraintes du secteur.

La protection zoo sanitaire :

Le Sénégal fait face et ceci de manière récurrente à certaines maladies dites prioritaires¹⁴ pour le bétail. Malgré les appuis des différents programmes ou projets intervenant dans le secteur (PACE, PAPEL, PADV), et l'intervention d'un réseau étoffé de vétérinaires privés, les indicateurs restent alarmants. Les taux de mortalités enregistrés chaque année et imputables aux affections dues aux maladies prioritaires sont d'environ 12 % chez les bovins, 30% chez les petits ruminants, 50 % chez la volaille locale, 50 % chez les porcins et 5 % chez les équins. Globalement, ces affections coûtent chaque année à l'économie sénégalaise 60 milliards de francs CFA.

¹⁴ Les maladies prioritaires sont constituées de la peste bovine, la péri pneumonie contagieuse bovine, la peste des petits ruminants, la peste porcine africaine, la peste équine, la fièvre de la vallée du Rift, la touse nodulaire contagieuse bovine, la fièvre aphteuse, la maladie de Newcastle ou pseudo peste aviaire, la rage.

Un des facteurs limitant du contrôle des maladies et des foyers déclarés est la rupture de vaccins produits par le Laboratoire National d'Élevage et de Recherches Vétérinaires (LNERV) de l'ISRA (Institut Sénégalais de Recherches Agricoles). Le matériel de production et de conditionnement est devenu très vétuste et n'a pas été renouvelé depuis 30 ans, ce qui explique les pannes fréquentes, causes des ruptures dans la production de vaccins. Il doit être possible de prévoir le renouvellement du lyophilisateur, élément clé de la chaîne.

L'organisation des producteurs :

Le sous-secteur de l'élevage est fortement structuré avec un réseau d'Organisations de Producteurs dense et varié (GIE, coopératives, associations villageoises) capables d'aider et de soutenir le développement à la base. Cependant, en dépit de la création des MDE (Mutuelles des Éleveurs) implantées dans toutes les régions, les organisations professionnelles d'éleveurs sont peu dynamiques.

L'alimentation et l'abreuvement du cheptel :

Les difficultés d'accès des éleveurs aux aliments de bétail, notamment les aliments concentrés sont réelles. C'est pourquoi, les campagnes de sensibilisation menées au cours de ces dernières années ont porté sur la constitution de réserves fourragères.

3.2.2. Résumé et hiérarchisation des contraintes de l'élevage

Il apparaît à l'analyse que l'élevage est confronté à trois contraintes, majeures dont la levée pourrait conditionner son développement :

- La protection zoo sanitaire ;
- L'organisation des producteurs ;
- L'alimentation et l'abreuvement du cheptel.

A ces points, il convient d'ajouter la problématique de l'offre nationale en viande, en lait et en œufs, ceci dans la perspective de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté.

3.3. Les Contraintes du secteur de la pêche

3.3.1. Analyse de la situation

La pêche artisanale a connu au cours de ces dix dernières années une baisse des volumes des captures transformées ou consommées et une hausse des produits commercialisés en frais et des perdus. L'importance des pertes post capture est liée à la déficience technologique, en plus des insuffisances de formation et d'organisation.

Une analyse détaillée de quelques unes des contraintes permettra de comprendre l'ampleur des freins qu'elles exercent sur le secteur.

La valorisation des produits halieutiques

Les principales options de valorisation et de protection des ressources halieutiques pratiquées n'ont jamais permis à la pêche de connaître un développement significatif. La valorisation des produits halieutiques passe par une optimisation de l'exploitation et une augmentation des valeurs ajoutées réalisées. Ce qui suppose des options de réduction des pertes après captures, la valorisation des productions débarquées, la diversification des produits exportés et l'appui aux différents programmes d'investissement.

La transformation artisanale est très importante puisqu'elle représente près du tiers des débarquements ; de plus, le tonnage de cette production qui est constitué pour 63% de sardinelles salées et séchées, braisées (kéthiakh) est en progression de 9,9% entre 2000 et 2001. Les autres productions importantes de cette transformation concernent les poissons fumés, « guedj », les « tambadieng » et le salé séché. Cette production artisanale est exercée par des femmes qui interviennent surtout en aval de la filière, notamment dans la transformation des produits, la vente sur les plages et le mareyage. Une enquête révèle que dans la transformation, sur les 6 631 personnes évoluant dans les 5 zones écologiques (Grande Côte, Cap Vert, Petite Côte, Sine Saloum et Casamance), les femmes sont au nombre de 5 971, soit 90,0%.

Au-delà de la transformation artisanale, le problème demeure celui de l'augmentation de la valeur ajoutée des produits de la pêche ; pour cela, il faut créer des infrastructures portuaires de qualité, améliorer la productivité de la main d'œuvre et réaliser des investissements qui puissent améliorer les capacités d'exportation notamment vers les pays européens pour lesquels le respect des normes est une exigence première.

On assiste de plus en plus à une dégradation des zones côtières, due à la pollution marine, la mer étant considérée par beaucoup comme un dépotoir. Le niveau de pollution est également accentué par les catastrophes dues au déversement de produits pétroliers. La dégradation des côtes est d'autant plus grave qu'elle s'accompagne d'un manque de moyen de surveillance de nos côtes.

3.3.2. *Résumé et hiérarchisation des contraintes*

Il apparaît à l'analyse que la pêche est confrontée à trois contraintes, majeures dont la levée pourrait conditionner son développement :

- la valorisation des produits halieutiques ;
- la gestion durable du cadre ;
- et la problématique de l'offre nationale en produits halieutiques.

B. Stratégie de renforcement du rôle et de la place du secteur primaire

1. Objectifs stratégiques

Les objectifs identifiés sont ceux relatifs aux secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

En ce qui concerne l'agriculture les actions à développer visent :

- i. La restauration de la fertilité des sols
- ii. La maîtrise de l'eau
- iii. La restauration du paquet technologique
- iv. Les facteurs d'accompagnements

S'agissant de l'élevage les objectifs se résument en :

- La protection zoo sanitaire
- L'organisation des producteurs
- L'alimentation et l'abreuvement du cheptel
- La problématique de l'offre nationale en viande, en lait et en œufs

Dans la pêche, les contraintes seront levées grâce à :

- La valorisation des produits halieutiques
- La gestion durable du cadre
- La problématique de l'offre nationale en produits halieutiques

2. Stratégie d'intervention

2.1. La stratégie de développement du secteur agricole

La stratégie doit viser un développement agricole durable afin de réduire sensiblement la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire.

2.1.1. Restauration de la fertilité des sols

- La lutte contre l'érosion éolienne

Elle représente 3% des terres dégradées et les actions suivantes doivent être retenues:

- mise en place de brise-vent le long des zones concernées ;
- restauration du couvert végétal ;
- gestion rationnelle des ressources naturelles passant par la mise en jachère des terres surexploitées, la rationalisation des coupes de bois, diminution de la pression démographique dans les zones concernées.

- La lutte contre l'érosion hydrique.

Elle représente 77% des terres dégradées et doit passer par la mise en place de diguettes de rétention, la restauration du couvert végétal etc...

- La lutte contre l'excès de sel.

Elle représente 9% des terres dégradées et doit être résolue entre autres par des digues anti-sel.

- La lutte contre la dégradation chimique.

Elle couvre en moyenne 1 035 ha/an et la mise en pratique de jachères dans les zones répétitives de culture, favorise la lutte contre cette forme de dégradation.

Dans tous les cas un programme à long terme pour restaurer la fertilité des sols dans le bassin arachidier et les autres zones à fortes potentialités culturales doit être mis en place.

2.1.2. Maîtrise de l'eau.

Pour faire face au déficit de l'eau les politiques et stratégies à mettre en œuvre doivent préconiser l'utilisation de techniques modernes en matière d'économie de l'eau et qui permettent de s'adapter aux nouvelles données environnementales et économiques. Parmi ces techniques, la vulgarisation au niveau national de l'irrigation au goutte à goutte permet une meilleure économie d'eau par rapport aux techniques antérieures que sont l'aspersion et le

gravitaire. Il faudra également encourager l'utilisation de techniques culturales adaptées au caractère erratique de la pluviométrie dans les zones sahéliennes.

Parmi les actions à mettre en œuvre il faut :

- l'utilisation des eaux usées traitées dans la zone des Niayes déficitaires à partir de stations de pompage de la banlieue dakaroise avec un système d'amenée des eaux vers les zones de culture pouvant constituer un objectif de satisfaction des besoins en eau de culture.
- l'adoption de la politique des bassins de rétention et lacs artificiels ;
- des stratégies de modification artificielle du temps : elles consistent à des opérations d'ensemencement des nuages utilisant des vecteurs aériens et au sol.
- les aménagements hydro agricoles par zone éco-géographiques .

2.1.3. Restauration du paquet technologique

La partie du paquet technologique ciblée ici est l'équipement agricole du monde rural. L'analyse a montré qu'elle est obsolète et vétuste par ce que datant des années quatre vingt. Le matériel agricole n'est utilisé actuellement que par 18,9% des ménages ruraux.

Les stratégies à développer porteront sur l'équipement en :

- matériel de traction (tracteurs) ;
- matériel de semis (semoirs) ;
- matériel de traitement du sol offset, charmes, billonneuses, rotavators ;
- matériel de récolte (batteuses moissonneuses-batteuses, batteuses) ;
- matériel post-récolte (charrettes, moulins à mil.)

2.1.4. Les facteurs d'accompagnements

Les seuls matériels agricoles ne suffiront pas s'ils ne sont pas accompagnés par des intrants agricoles en quantité et en qualité suffisantes notamment les engrais, pesticides des semences en plus des animaux de trait qui doivent atteler la plupart de ce matériel agricole.

2.2. La stratégie de développement du secteur de l'élevage

Elle s'articule autour de quatre programmes.

2.2.1 La protection zoo sanitaire

Les objectifs spécifiques attendus du programme sont :

- Le Renforcement du Système National de Surveillance Epidémiologique
- Une meilleure couverture sanitaire du cheptel contre les maladies prioritaires
- Le Renforcement du dispositif et des actions de prophylaxie
- La Mise en place des plans d'intervention d'urgence et prophylaxie défensive.

2.2.2 L'organisation des producteurs

A terme, elle doit permettre la sécurisation et le développement de l'élevage pastoral. objectifs majeurs du Gouvernement. Elle se traduira par :

- un renforcement des capacités techniques, managériales et commerciales des éleveurs par un encadrement plus approprié ;
- l'amélioration de la gestion du patrimoine pastoral par la création d'unités pastorales ;

L'objectif est à terme la distribution de tout l'espace en unités pastorales et l'amélioration de la transhumance traditionnelle jusqu'à la réduire à un mouvement de faible amplitude entre les pâturages d'hivernage et ceux de saison sèche.

Dans le cadre du renforcement des capacités techniques des éleveurs, la priorité sera accordée aux thèmes axés sur l'alimentation, la protection sanitaire, l'amélioration génétique et la gestion des parcours. La totalité des actions énumérées ci-dessus font déjà l'objet d'une mise en œuvre dans le cadre de projets et programmes en cours de réalisation. Il s'agira d'amplifier ces actions et, surtout, de les étendre à l'ensemble du pays.

2.2.3 *L'alimentation et l'abreuvement du cheptel*

Ils seront réalisés à partir de nouveaux équipements et infrastructures à mettre en place. Pour rendre opérationnelles et pérennes les unités pastorales ainsi créées, des infrastructures et équipements seront mis en place. Parmi ces réalisations, les infrastructures hydrauliques pastorales constituent une priorité. Les autres types d'infrastructures à mettre en place concernent les parcs de vaccination, les postes vétérinaires, les pare-feux, les pistes de production, les marchés à bétail, les aires d'abattage, les magasins d'aliment de bétail et de médicaments, les structures sanitaires pour les populations, les centres de formation, etc... L'ensemble de ces infrastructures et équipements sera réalisé sur la base des priorités identifiées et validées avec les populations bénéficiaires.

2.3. *La stratégie de développement du secteur de la pêche*

2.3.1. *La valorisation des produits halieutiques*

Dans une conjoncture caractérisée par des besoins prévisionnels en forte augmentation et un stock halieutique à la limite de la surexploitation, la politique des pêches ne peut plus se baser sur l'accroissement des volumes de poissons mis à terre. Seules des mesures permettant d'augmenter la productivité et la valeur ajoutée sans accroître l'effort de pêche sont de nature à permettre le maintien, voire l'accroissement de la contribution du secteur à la vie économique des sénégalais. Pour cela, il faudra :

- Renforcer et orienter les structures de fabrication d'aliments piscicoles ;
- Former et sensibiliser sur le bien fondé des techniques de l'aquaculture ;
- Développer un partenariat avec l'ITA dans le cadre de son programme de valorisation des produits de la pêche (diffusion de techniques de transformation améliorées et de conservation des produits de la pêche).

2.3.2. *La gestion durable du cadre*

Le développement moderne des pêches, au-delà de l'aquaculture, de la transformation et de la commercialisation des produits, doit prévoir des mesures de sauvegarde de l'environnement.

La préservation des écosystèmes, facteur déterminant de la durabilité de la pêche devrait prendre en compte dans les zones côtières, toutes les activités économiques qui s'y développent : le tourisme, les industries agro-industrielles, du textile, pétrolières, l'agriculture, l'aquaculture. Ce mode de gestion devrait chercher à intégrer les aspects environnementaux (protection des habitats critiques, lutte contre la pollution) et socio-économiques afin que les bénéfices attendus de l'exploitation des ressources biologiques soient compatibles avec les exigences écologiques, économiques et sociales. Sa mise en œuvre nécessite l'implication des populations locales dans le processus de gestion.

Le droit des pêches devrait également favoriser les pratiques de pêche visant une meilleure prise en charge des objectifs de « maintien de la biodiversité marine » et de « pêche responsable » tels que stipulés dans le Code de Conduite (FAO, 1995) et le Chapitre XVII de l'Agenda 21.

VIII. LA PROMOTION DES DEBOUCHES INTERNES ET EXTERNES DE LA PRODUCTION LOCALE

La politique de promotion des débouchés intérieur et extérieur concerne principalement les produits agricoles. Ce secteur joue traditionnellement un rôle important dans la sécurité alimentaire et dans la distribution de revenus au monde rural. Les difficultés relatives à sa commercialisation ont donc un impact certain sur les conditions de vie des population (60% de la population) d'autant plus que l'agriculture est la base essentielle des activités de l'industrie et du commerce avec près de 60% de la population active.

De plus, pour la promotion des débouchés extérieurs, le Sénégal se doit d'enrayer la forte tendance de son économie à demeurer importateur net de produits alimentaires.

A. Etat des lieux des débouchés internes et externes de la production locale

1. Les politiques et programmes

1.1. Bilan des politiques de promotion des exportations

Au lendemain de la dévaluation du franc CFA un des principaux objectifs fixés par les pouvoirs publics sénégalais consistait à promouvoir une croissance tirée par les exportations et l'investissement.

L'environnement institutionnel est marqué par de nombreuses réformes qui ont fini par promouvoir un esprit de concurrence et le goût du risque. Ainsi, les acteurs commencent à adopter de nouveaux comportements et sont plus sensibles aux signaux du marché, ce qui est de nature à renforcer le secteur privé.

Au plan institutionnel pour accompagner la promotion du secteur privé qui doit être le moteur de la croissance économique dans le contexte d'une économie libérale, au sortir de la dévaluation de 1994, l'Etat a mis en place le Groupe de Réflexion sur la Compétitivité et la

Croissance (GRCC) qui a préparé toutes les réformes visant une amélioration du cadre réglementaire pour booster la compétitivité des entreprises, promouvoir l'esprit d'entreprise et les préparer à la concurrence internationale.

Les résultats d'une telle politique sont mitigés en raison notamment du cadre international des échanges et de notre spécialisation par rapport à la demande mondiale

1.1.1. Le cadre des échanges internationaux

A l'instar des économies des pays en voie de développement, le Sénégal est fortement dépendant des conditions des échanges fixées par des tiers dans le cadre du commerce international. Confinées le plus souvent à la production de matières premières dont les cours tendent à baisser à long terme, les économies des pays à faible revenu bénéficient peu de la mondialisation. Les accès préférentiels de manière générale ne concernent que les produits de base limitant ainsi l'effort de valorisation des produits locaux.

Dans le domaine agricole, les pays en voie de développement subissent les contrecoups des subventions massives accordées par les pays développés à leurs agriculteurs. Cette situation fait d'ailleurs partie des points sérieux de blocage des négociations de l'OMC. Les subventions versées par les pays de l'OCDE à leurs producteurs sont six fois plus élevées que l'aide publique au développement (300 contre 50 milliards de dollars américains).

Les pays africains qui ont libéralisé leurs économies et signé les accords de l'OMC font ainsi face à la concurrence déloyale des pays du nord. Dans le cas du Sénégal les industries agro-alimentaires ont beaucoup souffert du dumping des producteurs du nord qui ont reçu d'importantes subventions de leur gouvernement. Ce phénomène est illustré par le fait que le prix, rendu Dakar, de certains produits importés est nettement inférieur au prix en vigueur sur le marché domestique de l'exportateur européen ou américain. Par exemple le prix (rendu Dakar) du kilogramme de farine importée de France est de 150 FCFA alors qu'il s'élève à 250 FCFA sur le marché français. De même le prix du carton de 24 kg de tomate (rendu Dakar) est de 15000 FCFA contre 25000 à 30000 FCFA en France.

Il reste que l'échec des négociations commerciales à Seattle et à Cancun illustre les difficultés de compromis entre les intérêts du nord et du sud. Les progrès en matière de gouvernance mondiale (renforcement du multilatéralisme et régulation des échanges internationaux sur la base de règles communément admises) apparaissent plus que jamais nécessaires. L'alternative à ce scénario est la généralisation des accords commerciaux bilatéraux qui serait préjudiciable aux pays en développement et/ou le retour au protectionnisme qui serait une sérieuse entrave à la croissance et au développement économique.

En particulier les exportations des pays en développement se heurtent à des barrières non tarifaires (normes sanitaires, réglementation contraignante de l'origine des produits). Les mesures restrictives affectent souvent des produits que les pays en développement produisent le plus efficacement. Par exemple aux Etats Unis et au Canada les tarifs les plus élevés sont concentrés dans les secteurs du textile et des vêtements. En Europe et au Japon ces tarifs frappent les produits alimentaires et les chaussures.

concertation pouvant discuter et proposer des mesures visant la maîtrise du niveau des prix ;

- la Direction du Commerce Intérieur par ses opérations de surveillance et d'encadrement du marché arrive à maîtriser le niveau des prix ;
- l'Agence de Régulation des Marchés : structure dont les activités concourent à l'amélioration de la distribution des produits d'une part, et à une meilleure protection des intérêts des consommateurs sénégalais en matière de prix et de qualité, d'autre part.

2. Résultats des politiques des commerces extérieur et intérieur

2.1. Résultats des politiques du commerce extérieur

S'agissant des échanges avec l'extérieur, la balance des paiements a affiché un solde excédentaire de 61.4 milliards en 2003 contre 111.7 milliards en 2002 et 61 milliards en 2001.

L'Etat du Sénégal a toujours eu comme préoccupation de rendre le commerce extérieur dynamique. Pour ce faire, des réformes ont été mises en oeuvre visant à rendre les exportations plus attractives et à maîtriser les importations en les réorientant vers les biens d'équipement pour asseoir à moyen et long termes les bases d'une véritable industrie locale.

Sur la période 2001-2003, les exportations ont connu une hausse passant de 786,8 en 2001, 748,4 en 2002 pour ensuite stabiliser à 762,8 milliards en 2003. Les principales destinations du Sénégal sont l'Union Européenne, la CEDEAO dont l'UEMOA. Cependant, il faut noter que l'accroissement des volumes des exportations dans la sous région se heurte à l'identité des offres. Pour l'accès aux marchés des pays développés, le système de production a de la peine à s'adapter à la demande.

Les importations de biens et services ont enregistré une hausse en moyenne annuelle de 6% sur la période 2000-2003. En 2000, les importations étaient de 961,8 milliards. Entre 2001 et 2003, elles ont augmenté passant de 1047,1 milliards en 2001 à 1216,6 milliards en 2003. Les principaux fournisseurs du Sénégal sont essentiellement l'Union Européenne avec 55% des importations totales sur la période, la CEDEAO avec 12%, l'UEMOA 5,5% et enfin la CEMAC.

L'examen de la balance commerciale révèle une nette désarticulation entre l'offre de produits et les tendances de la demande mondiale. Ce qui explique le déficit continu et structurel de cette balance : -158,4 en 1997, -184,6 milliards en 1998 et -212,9 milliards en 1999, -296,9 milliards en 2000, -260,3 milliards en 2001, -374,5 milliards en 2002 et -415,7 milliards en 2003.

Ces résultats macro-économiques sont liés à certains secteurs spécifiques. En effet depuis plus d'une décennie la contribution du sous-secteur de l'agriculture dans le commerce international a subi une baisse tendancielle corrélativement à une chute aussi tendancielle des productions cotonnières, arachidières et céréalières. Et pour satisfaire ses besoins alimentaires le Sénégal importe du riz, du blé et d'autres produits pour son marché intérieur. La production actuelle de céréale ne couvre que 61% en moyenne des besoins alimentaires.

En effet, la production moyenne nationale des céréales de 1990 à 2002 n'est que 97.350 tonnes pour des besoins évalués à 1.635.200 tonnes soit un taux de couverture de 68% des besoins pour la période, la croissance moyenne de la production céréalière étant de 1% contre 2,7% de croît démographique.

Le secteur agricole constitue une sortie nette de devises pour l'économie sénégalaise variant de 123 milliards en 1996 à 195 milliards en 2002 soit une moyenne annuelle de 146 milliards par an pour combler le déficit céréalier. Au total la balance commerciale agricole du Sénégal est largement déficitaire variant de -97 milliards en 1997 à -186 milliards en 2002 suivant une tendance haussière sauf en 2000 où il y a une amélioration de 14 milliards.

Les exportations sénégalaises revêtent deux caractéristiques majeures: la faible valeur ajoutée des principaux produits exportés et leur forte concentration. En effet les principaux produits exportés sont les produits arachidiers, les produits halieutiques, le phosphate et le tourisme.

Du côté de la demande on note une diminution de la demande mondiale d'oléagineux et surtout une baisse tendancielle de la part relative de l'arachide dans la demande d'oléagineux. L'huile d'arachide est sérieusement concurrencée par le soja et le tournesol.

En ce qui concerne les tourteaux exportés par le Sénégal, leur part dans le marché européen, qui est leur principale destination, est passée de 10% dans les années 70 à moins de 1% dans les années 90. A partir de 1997 les fruits et légumes se sont imposés dans les exportations de produits agricoles avec une croissance moyenne annuelle respectivement de 10% et 3% avec 9% pour les bananes, 3,5% pour les mangues et 4% pour les agrumes.

A l'examen du TES l'on constate que les principaux produits exportés par notre pays sont des produits agricoles.

2.2. Résultats des politiques du commerce intérieur

Les résultats de la politique de promotion du commerce intérieur peuvent se lire à travers les , d'une part, les initiatives d'ordre réglementaire des autorités et, d'autre part, les différents secteurs d'offre de produits agricoles.

La politique de l'Etat a consisté à une révision du cadre juridique par la refonte des textes législatifs et réglementaires qui régissent l'activité commerciale. Parallèlement à la loi sur la concurrence, il a été procédé à la suppression de la presque totalité des autorisations préalables et à la mise en place d'une facilitation et d'un allègement des procédures dans tous les domaines.

Après la dévaluation, les pouvoirs publics ont procédé à la libéralisation des prix, et à celle des produits agricoles, et au retrait complet de l'Etat des fonctions de production, de transformation et de commercialisation.

Parallèlement une série de réformes initiée a conduit à la création d'organismes d'appui à la politique commerciale par le renforcement des moyens des structures de régulation, de contrôle et d'information sur le marché.

Pour améliorer la distribution des produits d'une part, et pour mieux protéger les intérêts des consommateurs sénégalais en matière de prix et de qualité d'autre part, des actions ont été prises, notamment :

- La conclusion d'une charte de modération du prix du riz ;
- Le renforcement des acquis dans le domaine de l'iodation du sel ;

La mise en place de magasins de référence : il en existe 16 à Dakar

Les principaux secteurs d'offre de produits agricoles concernés par le commerce intérieur sont les légumes, le bétail et la viande, le lait et la volaille.

La production de légumes

La filière horticole quant à elle a suscité beaucoup d'espoir comme alternative possible de diversification de l'agriculture sénégalaise d'amélioration de revenus des agriculteurs et de réalisation de l'objectif de sécurité alimentaire.

En effet, l'analyse de l'évolution des tendances donne un taux de croit de l'ordre de 10%, avec une progression légumière plus forte que la progression fruitière. Cette performance limitée découle entre autres d'une absence d'organisation de la filière et d'une insuffisance de l'intensification des systèmes de production.

Pour les productions horticoles, l'on note une nette progression des oignons dont et des haricots verts dont le volume a plus que doublé en 12ans, même si l'année 2002 est plus performante que 2001 du fait de la mauvaise pluviométrie de cette celle-ci. On peut noter la bonne tenue de la tomate et des autres légumes à l'exception de la pomme de terre qui a régressé depuis 1992 (le volume a été divisé par deux en 12 ans) des choux, du piment et de l'aubergine qui ont faiblement évolué. Les superficies moyennes emblavées tournent autour de 226.500 ha pour une production de 276.000 tonnes.

A ces cultures légumières et fruitières s'ajoutent les cultures de diversification, appelées cultures d'appoint, qui ont connu une progression de l'ordre de 6% à 10% par an pour les productions et les superficies respectivement.

La filière bétail et viande

La production nationale de viande est estimée à 105112 tonnes en 1998 provenant principalement des bovins (47%), des petits ruminants (28%) et de la volaille (18%). Elle provient à 70% de l'élevage extensif caractérisé par de courts délais de production, et de faibles rendements moyens de carcasse (moins de 50%).

L'évolution des productions de cette filière, de 1990 à 1999, est donnée dans le tableau n°9 en annexe du document.

La production locale de viande est estimée à 126.129 tonnes en 2001. Elle connaît depuis 1990 une croissance positive moyenne de 4,5%/an (avec des minima de 0,7% en 1993 et 1,8% en 1996 et des maxima de 10,7% en 1992 et 10,9% en 1996). Ces résultats assez positifs sont dus à la combinaison de l'amélioration du niveau organisationnel des producteurs, de la santé animale et au développement de la pratique de l'embouche ovine et bovine.

Les importations de viande après un croît important durant la période 1987/1989 (4.000T en 1989), ont connu une tendance à la baisse de 1993 à 1998 et ont repris une tendance haussière depuis 1998 sont en baisse (5324t en 2002). Elles jouent actuellement un rôle mineur au niveau de l'offre globale de viande et ne concernent pour l'essentiel que la viande de volaille et dans une très faible mesure la viande de petits ruminants. Cependant il convient de souligner que la hausse de l'importation de la viande est liée à la forte demande en protéine animale en milieu urbain (essentiellement les cuisses de poulets) et à l'importation d'environ 350 t d'équivalent carcasse (25 à 30000 individus) concernant les moutons de Tabaski.

Actuellement, l'offre nationale de viande ne permet d'assurer qu'une consommation de 13,4 kg/an/HBT nettement en recul par rapport au niveau de consommation des Sénégalais qui était de 20kg/an/HBT en 1960, ce qui est encore faible par rapport à un pays développés qui est de l'ordre de 90kg/an et per capita. La filière dégage un chiffre d'affaires annuel de 100 Milliards de francs CFA.

La filière bovine assure la majeure part de la consommation courante de viande. Les participants à la filière bétail-viande se différencient en plusieurs types d'acteurs qui se partagent les fonctions de commercialisation. On distingue les marchands de bétail (Dioula, Tefanké), les convoyeurs, les chevillards, les bouchers, les tripiers, les dibitiers et les vendeurs ambulants de viande crue ou de viande cuite, en plus des producteurs et de leur regroupement.

La multiplicité des intermédiaires est entretenue par le déficit de liquidité au niveau de la filière de même que l'éloignement des zones de production, des zones de consommation.

La vente de la viande se fait à l'étal. Elle est assurée par des bouchers. Il n'existe pas une chaîne de froid pour promouvoir sa qualité et faire des stocks régulateurs. Les prix du kg de vif des moutons ont une moyenne de 788 F CFA/kg alors que les bovins sont à 515 F CFA/kg. Le prix de la viande ovine est de 1 470 F CFA/Kg alors que celui du bœuf est de 1 163 F CFA/Kg à la cheville. Les bouchers prétendent appliquer une marge de commercialisation variant de 150 à 300 F CFA/Kg sur le prix d'achat. Ainsi donc, le prix de la viande dépend surtout des prix des animaux vifs. Ces prix sont jugés élevés surtout en période de soudure (mai juin juillet).

La filière lait

Elle est caractérisée par une production nationale relativement faible (110 millions de litres), provenant essentiellement de l'élevage traditionnel, et par une importation importante (120 millions de litres représentant pour l'économie nationale, un coût en devise annuel de 26 milliards de FCFA). On note également une sérieuse réduction du niveau de consommation annuelle per capita qui est passée de 42 litres d'équivalent lait en 1993 à 26 litres actuellement. Cela est la conséquence du renchérissement des produits importés consécutifs à la dévaluation de 1994.

Les importations de lait et produits dérivés, en augmentation continue (de 6 à 14%) depuis 1998, ont accusé subitement une baisse de 48% en 1994, consécutivement à la dévaluation du F CFA. Cette baisse s'est poursuivie jusqu'en 1996, avant que la tendance ne soit de nouveau à la hausse en 1997 et 1998. Pour l'année 2001, une légère baisse a été enregistrée par rapport à 1998, mais la barre des 125 millions de litres en équivalent -lait reste toujours maintenue.

La transformation du lait produit localement est complète surtout dans les zones urbaines grâce à la politique très répandue de la transformation de la poudre de lait importé ou de lait frais en lait caillé. Ce secteur de transformation artisanale du lait concerne près de 6000 acteurs au Sénégal. Le circuit de distribution et de commercialisation sont souvent très le fait du secteur traditionnel ou de l'informel où cette activité semble être dévolue spécialement aux femmes

Le secteur industriel laitier au Sénégal, est fortement dépendant de l'importation de la poudre de lait qu'il conditionne ou transforme. L'industrie laitière proprement dite est dominée par Nestlé, la SOCA, SAPROLAIT et la SATREC. Les industries laitières ont un circuit de distribution plus classique et mieux maîtrisé constitué des supermarchés, de stations services, des épiceries, des boutiques de quartiers, des collectivités fermées (université, armée...). Ces sociétés couvrent 90% des besoins du marché local avec une production estimée à 5000 t de lait concentré par an. Elles sont fortement concurrencées par le secteur informel.

Ainsi avec 700.000 litres de lait produit en 1994, la SOCA avait fourni 0,6% de la production nationale. Depuis un certain temps, la SOCA a fermé. Cependant d'autres opérateurs (NIACOULRAB, WEYEMBAM, ...) tentent de reproduire l'expérience de la SOCA. Dans le secteur semi-moderne, les fermes des Niayes possèdent, chacune leur propre réseau de distribution. Il s'agit le plus souvent de kiosques implantés dans différents quartiers de Dakar et environs

La filière avicole

Elle est encore dominée par l'aviculture traditionnelle. Bien que le niveau de production de la volaille locale en provenance des exploitations individuelles soit assez médiocre, le cheptel traditionnel approvisionne entre 60 et 70% du marché sénégalais. Le coût de la production étant faible, l'aviculture rurale assure une activité intéressante pour la famille et plus particulièrement pour les femmes et les enfants. Elle constitue, au même titre que les petits ruminants, une épargne sur pied. L'effectif de l'aviculture traditionnelle est estimé à 18.9 millions de têtes.

L'aviculture industrielle s'est considérablement développée au cours de la récente décennie, essentiellement en périphérie des grands centres urbains pour atteindre des effectifs estimés à environ 7,2 millions de sujet en 2000. Ce développement s'est réalisé grâce à des investissements privés qui atteignent plus 20 milliards de FCFA. L'approvisionnement en poussins d'un jour est assuré à près de 97% par la production nationale. La part des volailles dans la production locale de viande est passée de 11% en 1986 à près de 20% actuellement.

La production d'œufs est passée de 118,5 millions d'unités en 1994 à plus de 200 millions d'unités. Le chiffre d'affaires généré par l'aviculture industrielle atteint 10 milliards pour la viande et 12 milliards pour les œufs. La vente des œufs est dominée par un circuit informel même si on note l'implication de supermarché et de boutiques de quartiers.

Les Autres produits de la cueillette

Le milieu forestier demeure source d'approvisionnement privilégiée de cueillette, récolte ou ramassage de toutes sortes de produits qu'on peut classer en quatre catégories :

- Les produits primaires ou principaux qui bénéficient d'une demande relativement forte et soutenue des ménages. Ils sont disponibles toute l'année et ne souffrent pas de rupture d'approvisionnement (le bouye (*adansonia digital*); le dakhar (*tamarindus indica*); le tiir (huile de palme ou *Elaeis geeéneensis*); le kékiliba (feuille du *combretum micranthum*); la gomme « mbeup » (*serticulia setigera*).

- Les produits secondaires annuels englobe des produits disponibles toute l'année. Ils sont consommés occasionnellement. Ce qui explique la faiblesse de la demande par une certaine frange de la société. Il s'agit des éponges végétales (feuilles écrasées du *borassus oethiopeus*); des produits de vannerie (tiges et feuilles du *borassus oethiopeus*); du « sideem » (fruits du *zinziph mauritania*); du « dankh » (fruits de *detarium microcarpeum*).

- Les produits rares ou spécifiques : consommés par une petite frange de la population (le vin de palme, huile de « touloucouna » (huile *carapa procera*)).

- Les produits secondaires saisonniers : ces produits sont consommés en quantités non négligeables : mangues (*mangifera indica*); mad » (*saba sénégalensis*); pomme d'acajou (*anacardium occidentale*); oul » (*parinari macrophyla*) etc...

L'exploitation varie d'une région à une autre aussi bien en nature qu'en quantité. Il existe dans tout le pays en réseau de marché hebdomadaire (loumas), où les produits de cueillette occupent une place importante dans les échanges. Le commerce relevant du secteur informel et en raison du manque de structuration de ce secteur, les données disponibles sont éparpillées, difficiles à collecter et à établir car ne faisant pas l'objet d'un suivi régulier.

3. Les contraintes majeures identifiées dans la commercialisation

3.1. Contraintes globales d'offre

On note l'absence d'un cadre approprié pour la participation du secteur privé dans les investissements d'infrastructures : Alors que les ressources publiques ne sont plus suffisantes pour assurer la maintenance et le développement des infrastructures et de fournir aux usagers un service de qualité, il n'existe pas encore un cadre réglementaire spécifique pour les concessions de type BOO, BOT,BOOT qui ouvrirait la voie à l'implication du privé dans ce secteur et ce, en dépit de la promulgation en 2002 de la loi sur le cadre de régulation des entreprises concessionnaires de services publics.

L'insuffisance de l'offre énergétique est un handicap majeur à la modernisation de l'économie sénégalaise en général, et en particulier à sa compétitivité, au bien être de la population et au développement du secteur privé.

La faible accumulation du capital humain : Du fait de la faiblesse de la formation professionnelle et surtout de l'inadéquation entre la formation et l'emploi, les opérateurs économiques se trouvent être souvent confrontés à des pénuries de main d'œuvre dans des secteurs porteurs comme le tourisme et l'hôtellerie.

Les difficultés d'adaptation des entreprises aux mutations internationales constituent une autre contrainte majeure qu'il convient de lever. En effet, en raison de l'évolution de

l'environnement international marqué par la globalisation, les modes d'organisation, de production des entreprises et d'accès des entreprises sénégalaises aux marchés internationaux sont largement inadaptés pour se faire une place sur les marchés mondiaux.

L'absence d'instruments adaptés au financement des PME : La caractéristique du secteur financier est sa sous bancarisation et la faiblesse des ressources longues pour le financement des PME. En outre, le risque élevé pressenti par les banques dans le financement du fonds de roulement des entreprises, la faible capacité des PME de produire des états financiers certifiés et audités, aggravent les difficultés d'accès au financement des PME.

L'insuffisance transparence du système de passation des marchés : on note une défiance des opérateurs privés et de la société civile par rapport au système due au manque de transparence des pratiques dans les marchés publics et aux multiples obstacles à la compétitivité et à la performance du secteur privé.

3.2. Contraintes au niveau des débouchés extérieurs

De façon globale, la contrainte principale est liée à notre spécialisation sur le marché internationale. En effet notre pays est positionné essentiellement sur un nombre restreint de produits de base. De plus notre appareil de production ne répond pas souvent aux normes et standards internationaux exigés pour entrer dans la compétition. D'autres obstacles à l'accès des produits sénégalais aux marchés des produits industrialisés doivent être notée :

- **Le faible niveau de valeur ajoutée des produits, du fait de leur faible niveau de transformation tant pour les produits horticoles que pour les produits industriels et du crû ;**
- **L'effectif réduit de l'Administration des douanes** pour traiter les opérations d'exportation aussi bien à l'aéroport qu'au port autonome de Dakar ;
- **des barrières tarifaires** liées à la progressivité des droits de douane selon le degré d'ouvrison des produits, les crêtes ou pics tarifaires ;
- **des barrières non tarifaires** qui sont le plus souvent des normes sanitaires ou phytosanitaires très restrictives (les normes publiques et les normes primées) ou les pratiques de quota ou de contingentement;
- **des pratiques anti- concurrentielles comme le dumping provenant des subventions à l'exportation** ou différentes mesures d'aide ou de soutien à la production de la part des pays développés (Union européenne en général) ;
- **le manque d'organisation des opérateurs économiques par filière d'exportation** pour leur permettre de résoudre en commun leurs problèmes ;
- **la forte dépendance du marché européen (plus du 1/3 de nos exportations)**, même si depuis 2003 le marché africain est entrain de devenir une destination privilégiée avec plus de 38% des exportations;
- **la non disponibilité de routes de desserte** entre le Sénégal et le Mali d'une part et le Sénégal et la Guinée bissau et la guinée Conakry d'autre part pour accroître le trafic marchandises et les échanges intra -UEMOA et CEDEAO ;
- **la durée moyenne de séjour des conteneurs** au Port de Dakar qui est de 12 jours à l'import et 7 jours à l'export alors que les limites admises sont respectivement de 7 jours et 3 jours.

- Pour le trafic conteneurs vers le Mali, la rotation DAKAR-BAMAKO-DAKAR est de 20 jours en 2002 et 2003 contre une limite de 15 jours ;
- La non disponibilité d'infrastructures de stockage et de conservation des produits dignes de ce nom tant à l'importation qu'à l'exportation ;
- le faible niveau de fonctionnement des structures d'appui à la promotion des exportations telles que Trade point –Sénégal.

Des contraintes spécifiques sont liées aux secteurs d'exportation. Concernant la pêche, on note la pêche démersale est une activité saisonnière et l'outil de production (chalutiers) est vieillissant (la moyenne d'âge est égal à 23 ans alors que le délai normal d'amortissement est de 10 ans).

Les problèmes d'ordre logistique (capacités de fret) limitent considérablement les exportations de produits frais.

Cependant, le sous-secteur continue à être confronté à des faiblesse structurelles qui atténuent le rythme de son développement (importance des pertes postes captures, l'insuffisance et la vétusté des moyens de contrôle et de surveillance des pêche, l'insuffisance des infrastructures de base et l'inadaptation du rythme de financement, etc...).

Les exportateurs Sénégalais de produits halieutiques se sont confrontés actuellement à des problèmes liés :

- au problème du fret aérien de plus en plus aigu malgré l'intervention marquée de Air-Sénégal International ;
- à la baisse continue des débarquements d'espèces démersales destinées pour l'essentiel à l'exportation ;
- aux difficultés d'approvisionnement chroniques des ateliers de mareyage ;
- à la perte de part de marché des conserveries pour non compétitivité sur le marché international et la réduction des capacités de production et de traitement des usines ;
- à la fermeture de plus d'une dizaine d'entreprises de mareyage ;
- aux problèmes de qualité des produits entraînant la suspension ou le retrait d'agrément à l'exportation.

3.3. *Contraintes dans les débouchés intérieurs*

En effet le secteur agricole reste confronté à plusieurs contraintes dans la commercialisation des produits locaux dont notamment :

- les difficultés d'accès aux services de base et aux marchés locaux, régionaux et internationaux
- les déséquilibres en matière d'investissement (par filière et par région)
- la faiblesse des revenus limitant la capacité d'épargne et d'investissements en milieu rural
- la régression du paquet technologique
- la mauvaise tenue foncière
- une mauvaise organisation des circuits de commercialisation
- l'insuffisance d'infrastructures d'appui à la production.

Contraintes pesant sur le fonctionnement des marchés agricoles selon les commerçants rencontrés à l'occasion des entretiens.

Pour eux les principaux obstacles à l'expansion de leurs activités sont par ordre d'importance :

- le manque de financement qui constitue la contrainte la plus fréquemment et la plus fortement ressentie ;
- les taxes et les dispositions réglementaires : les contrôles routiers sont pour les commerçants importants que les contraintes liées aux infrastructures. En effet les contrôles routiers et les autres mesures administratives ont en effet de renchérissement des coûts de transport
- le manque d'organisation de la part des collectivités locales pour assurer un bon fonctionnement des marchés (l'organisation des marchés locaux et l'accès à ces marchés, de nature essentiellement hebdomadaire).
- le transport et les infrastructures routières : les coûts de transport peuvent représenter entre la moitié et les trois quarts du coût total de la commercialisation
- L'accès à l'information, souvent négligé, est également mentionné.
- Les difficultés d'accès aux points de vente dans les différentes régions du Sénégal et de la qualité de ces boutiques. En terme d'accessibilité aux produits, on peut dire que c'est la région de Dakar qui est la mieux lotie suivie de celles de Thiès, de Saint Louis, de Kaolack avec respectivement 1590, 544, 507, 496 points de vente dans leurs agglomérations immédiates (communauté). Les points de ventes dans la région de Dakar situés à plus de 3 km sont au nombre de 7. Ils sont 13,21 et 31 pour respectivement Ziguinchor, Saint Louis et Tambacounda. C'est surtout dans les régions de Louga, Fatick, Thiès et Kolda que l'on trouve le plus grand nombre de points de vente éloignés de plus de 3 km. Ils sont respectivement : 124, 50, 48 et 44. Sur un ensemble de 6 012 personnes enquêtées dans toutes les régions du pays on trouve 414 soit 7,3390 parmi elles qui se disent très satisfaites des produits vendus dans les points de vente pendant que d'autres 2 197 soit 36,5% déclarent être peu satisfaites des produits vendus.

C'est dans la région de Dakar que l'on trouve les consommateurs les plus satisfaites. Ils sont 242 soit 54,8% de l'ensemble des personnes qui se disent très satisfaites. C'est à Louga, Fatick et Diourbel que l'on rencontre le moins de très satisfaites » ; ils sont respectivement : 3, 17 et 15.

B. Stratégie de promotion des débouchés internes et externes à la production locale

1. Objectifs Stratégiques

Il ressort du diagnostic réalisé, plusieurs contraintes liées à l'offre globale, à la commercialisation des produits locaux dans les marchés intérieur et extérieur. Pour une résolution des problèmes de commercialisation des produits locaux, les objectifs globaux et spécifiques ci-après, ont été déclinés :

- Améliorer l'accès aux marchés :
 - *développer l'offre exportable et accompagner sa promotion ;*
 - *contribuer au développement de la concurrence et à l'amélioration des circuits de distribution sur toute l'étendue du territoire national ;*

- améliorer le cadre institutionnel et réglementaire du commerce.
- Renforcer l'intégration régionale au sein de l'UEMOA, de la CEDEAO et de l'Union africaine :
 - assurer une participation de qualité aux négociations internationales
 - appuyer les efforts d'intégration au sein de l'UEMOA, de la CEDEAO et de l'Union Aricaine

2. Stratégie de mise en œuvre

Au niveau du commerce extérieur et de l'intégration économique régionale

Les mesures et réformes prévues dans le cadre des négociations sur les Accords Régionaux de Partenariat qui font suite à l'accord de Cotonou pour les pays ACP, et qui préparent l'entrée en 2008 dans processus de mondialisation, seront poursuivies. Dans ce contexte les points suivants ont été soulignés :

L'Accord de libre échange est préférable au système de préférences généralisé qui prévaudrait en cas d'échec des négociations, il faudrait cependant accorder une grande importance dans les négociations, à la question des règles d'origine dont la renégociation s'impose. A ce niveau, l'accent devra être mis sur les produits de la pêche ainsi que les questions liées au transport maritime. Par ailleurs, la question des fruits tropicaux et légumes concurrents de ceux produits par l'UE doit être prise en compte pour obtenir des délais courts pour la libéralisation de ces produits au sein de l'UE .

les négociations de l'APE devraient permettre aux pays de la CEDEAO de poser une fois de plus, le problème de la compétitivité des entreprises manufacturières à travers la mise à niveau des entreprises de ce secteur.

en vue **d'un accroissement de l'offre de produits manufacturés de la CEDEAO**, il faudra prendre en compte la nécessité que les pays de l'UE aident à la promotion des investissements directs (IDE).

La faible importance des flux commerciaux inter-communautaires permet de mettre en évidence (entre autres causes) la question de la monnaie au sein de la CEDEAO. La prise en compte de cet aspect nécessite que l'UE accompagne les Etats de la CEDEAO dans leur processus d'intégration pour aboutir à une monnaie unique.

Pour ce qui est de la qualité des produits CEDEAO exportés vers l'UE, les négociations doivent **permettre de poser le problème des normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) et leur conformité avec celles édictées par les organismes tels que le CODEX-Alimentaris de la FAO** ainsi que le besoin d'assistance à accorder aux Etats de la CEDEAO.

L'instauration de la zone de libre échange va nécessiter la **pérennisation** encore plus poussée **des procédures de contrôle et d'enregistrement statistique au niveau des administrations douanières**. Pour cela, il faudra négocier et aboutir assez rapidement sur les moyens de la mise à niveau de l'administration douanière des Etats de la CEDEAO.

Enfin, **la suppression des taxes à l'importation des produits de consommation durable** qui constituent l'essentiel des importations de la CEDEAO va entraîner des pertes de

Objectifs	Cibles	Indicateurs
Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	Cible 1 : réduire de moitié entre 1990 et 2015 la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	1. proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour ; 2. indice d'écart de la pauvreté (incidence de la pauvreté x degré de pauvreté) ; 3. part des 20% les plus pauvres (premier quintile) de la population dans la consommation nationale
Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	Cible2 : réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim	4. pourcentage d'enfants de moins de 5 ans ayant une insuffisance pondérale ; 5. proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique

- Evaluer l'exhaustivité des contraintes à l'atteinte de l'OMD ;
- Evaluer l'intégration de la dimension genre, en passant en revue le Plan national d'Action de la Femme (PANAF) ;
- Evaluer l'exhaustivité des besoins identifiés par rapport à la réduction de moitié d'ici à 2015 de la proportion de la population souffrant de la pauvreté et de la faim, en faisant une revue de la littérature sur la pauvreté et la faim (DSRP, initiative 20/20, rapport national sur le développement humain, rapport de suivi des OMD) et des programmes spécifiques de lutte contre la pauvreté, en cours ou déjà achevés ;
- Rappeler l'ensemble des programmes inventoriés dans la phase 1 et procéder à une analyse critique de leur démarche et évaluer leur capacité à atteindre les objectifs fixés d'ici à 2015 ;
- Compléter ces programmes d'investissement par des actions complémentaires à évaluer financièrement en partant du costing proposé par le MP, basé sur une estimation des coûts de toute la chaîne des actions à entreprendre pour atteindre l'objectif ; cette méthode sera complétée par le prolongement des activités inscrites dans les programmes de pauvreté et de sécurité alimentaire devant s'arrêter avant 2015.
- Evaluer la stratégie de financement par rapport au résultat de l'évaluation des besoins.

e) La phase de synthèse

Cette phase sera calée sur la phase d'évaluation et devrait comporter six étapes :

- Faire la synthèse de la situation de référence en documentant les indicateurs OMD ;
- Faire la synthèse des contraintes à l'atteinte de l'OMD ;
- Faire la synthèse de l'intégration de la dimension genre ;
- Faire la synthèse des besoins identifiés ;
- Faire la synthèse des stratégies de financement retenues ;
- Elaborer un plan d'action à long terme pour l'atteinte de l'OMD et s'assurer de sa cohérence.

Annexe 2 : méthodologie d'évaluation des politiques et programmes

L'output majeur de l'étude consiste à inventorier l'ensemble des actions à mener pour atteindre l'OMD en charge. Les indicateurs de suivi permettent de vérifier objectivement et de mesurer les efforts entrepris. Une hypothèse sous-tend cette démarche à savoir que les indicateurs constituent les outils appropriés en matière de suivi de l'objectif.

Quelles sont les activités à mener pour faire évoluer l'indicateur dans le sens souhaité ? Quel en est le coût ?

Plusieurs méthodes permettent de répondre de façon satisfaisante à cette question. Mais en se fondant sur l'historique l'on peut réussir à déterminer les activités et les coûts suivant les étapes ci-après :

S'assurer de l'existence de la série en question sur la période de 1990 à 2004 ;
Mesurer les évolutions sur une période pour laquelle l'on dispose des indicateurs renseignés ;
Répertorier les activités mises en œuvre par les programmes qui évoluent dans l'environnement de l'objectif et les coûts qui lui sont attachés ;
L'on dispose, d'une part, de l'ensemble des activités et, d'autre part, de l'écart de l'indicateur entre la période de départ et celle de la fin ;
Croisement entre ces deux données après une réévaluation des coûts pour tenir compte de l'inflation avec l'hypothèse implicite que tous les changements de l'indicateur sont imputables aux activités menées.

A titre d'exemple, l'on sait que pour la pauvreté, l'incidence a chuté de 1994 à 2001 en référence à deux mesures du phénomène. Il est alors utile de répertorier toutes les activités menées sur la période par les différents programmes de lutte contre la pauvreté ainsi que les mesures arrêtées par le Gouvernement dans le cadre de sa politique qui ont une incidence sur le phénomène de pauvreté. Et de dérouler la méthodologie présentés ci-dessus.